

Publié le 26 mai 2014.
Dernière modification : 9 mars 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

PLANTATIONS MICHELIN EN INDOCHINE : DE L'EXEMPLARITÉ...

Quinze ans après l'autre manufacturier clermontois, Bergougnan, Michelin débarque en force en Indochine où il fait en 1925 l'acquisition de 9.000 hectares à Dau-tieng, puis, en 1926, de 5.500 hectares à Thuan Loi.

www.michelin.com

1925 : En Indochine, Michelin fait l'acquisition de 9.000 hectares à Dautieng et 5.500 hectares à Thuan Loi l'année suivante, pour créer ses propres plantations d'hévéas.

Achat de Dau-tieng à [Jean-Gaston Hérisson](#)

Commission permanente du Conseil du gouvernement
(Séance tenue à Saïgon le 7 septembre 1925)
(*L'Écho annamite*, 9 septembre 1925)

Ordre du jour
Cochinchine

Projet d'arrêté autorisant la substitution de la Société « Michelin et Cie » aux droits et charges de M. Hérisson sur un terrain de 8.962 ha. sis à Thûdaumôt (Cochinchine).

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1926)

Un vol de 1.300 piastres a été commis sur la plantation Michelin, à Dau-Tieng (Thûdaumôt) par des gardiens annamites.

Notre étude financière
[HÉVÉAS DE XUAN-LOC](#)

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1927)

.....
La production, qui avait été en 1925 de 259 tonnes, s'éleva en 1926 à 290 tonnes. Là-dessus, 281 tonnes furent vendues à un prix moyen de 1 piastre 71 par kg. Toute la production est achetée par la maison Michelin.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1927)

M. Clouet, agent de la Société Michelin, a eu un grave accident d'automobile : sa voiture s'est brisée contre un arbre ; il est sorti heureusement indemne de l'accident.

La « Presse » suggère à M. Homberg
le moyen d'éviter la mort de 62 coolies par mois
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 octobre 1927)

[...] Il n'y a qu'un moyen d'obtenir l'alimentation rationnelle des coolies. C'est la création de cantines.

Michelin l'a fait sur ses plantations. Là, sous la surveillance d'un assistant français, les coolies viennent prendre à chaque repas, leur ration normale, riz, poisson, nuoc-mam, viande. À la cantine, le directeur de la plantation est certain que les coolies mangent à leur faim.

Ils ne pourront plus jouer leur ration de riz au *baquan*.

Un pointage très simple à pratiquer permettra de vérifier que tous les coolies, sans exception, prennent bien leur repas complet chaque jour — leur quinine aussi.

Le remède serait-il impraticable ? À qui ferait-on croire que de grandes plantations ne peuvent pas organiser des cantines ?

Là seulement est le salut, il suffit de le vouloir. [...]

MONRIBOT

La Presse indochinoise.

L'ASSASSINAT DU SURVEILLANT MONTEIL, LE 26 SEPTEMBRE 1927

Chronique des provinces

BIENHOA

Terrible émeute de coolies sur les plantations Michelin
(*L'Écho annamite*, 28 septembre 1927, p. 4/4)

Les plantations Michelin, sises entre Phu Rêig et An Binh, ont été, dimanche, le théâtre d'un épouvantable drame

Une centaine de coolies tonkinois ont assailli, à coups de coupe coupe, de pelles, de pioches, un surveillant européen, M. Monteil, 26 ans, marié et père d'un enfant.

La victime est décédée des suites de ses blessures.

Il y a eu des tués et des blessés, du côté des agresseurs.

Ignorant les causes de cette affaire, dont les détails nous manquent, nous y reviendrons dès que nous serons en mesure de le faire.

L'inexplicable attentat de la plantation Michelin
En attendant l'explication officielle
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 octobre 1927)

Cette attaque ou cette simili révolte paraît bien bizarre et tout prouve qu'il s'agit d'un coup combiné. Tous les coolies du nouveau contingent, bien qu'installés depuis l'avant-veille, avaient bouclé leurs bagages et certains portaient sur eux jusqu'à trois caïao. On ne se rend pas au travail avec trois vestes l'une sur l'autre. D'autre part, leur attaque contre le directeur manquée, ils se dirigèrent tous comme sur un mot d'ordre du même côté de la forêt.

Le motif est inexplicable. Aucune plainte, aucune récrimination n'avaient été formulées par tous ces coolies arrivés depuis deux jours à peine du Tonkin. Il faut chercher ailleurs que dans les faits ordinaires pour expliquer l'agression tentée contre un Européen estimé de tous ses travailleurs.

Depuis quelque temps, dans diverses plantations, chez Michelin comme ailleurs, on a remarqué parmi les contingents de travailleurs arrivés du Tonkin la présence de jeunes coolies (?) connaissant le français et dont la mise assez recherchée ainsi que des mains soignées, n'indiquaient point du tout que l'on se trouvait en présence de travailleurs manuels.

Ces jeunes gens qui, d'ailleurs, travaillent généralement bien car ils ne tiennent pas à se faire renvoyer, ne vont jamais nu-pieds, portent constamment des chaussures. Des coolies, même au Tonkin, ne sont généralement pas chaussés, on peut se demander si cette révolte, que rien ne motive, n'est point due à quelque propagande révolutionnaire qui atteint les coolies des plantations.

Sans quoi comment expliquer la révolte de gens n'ayant exprimé aucune réclamation et qui débarquent à peine du Tonkin ?

L'Impartial

N.D.L.R. — Nous serions curieux de savoir ce que le Gouvernement général aura fait câbler à Paris par l'ARIP à ce sujet. Ce serait le cas de resserrer le boniment de la querelle entre ouvriers.

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 novembre 1927)

Le 26 septembre, entre 6 et 7 heures du matin, M. Monteil, qui était depuis un mois assistant à la plantation de Phurieng (prov. de Biênhoà) de la Société Michelin, fut assassiné par des coolies tonkinois.

M. Monteil venait de faire l'appel de 103 coolies arrivés deux jours auparavant du Tonkin et qui n'avaient pas encore travaillé sur la plantation ; il les conduisait au travail lorsqu'il fut attaqué par derrière et frappé de coups de coupe-coupe. Sa femme, qui assistait de loin à l'agression, vint à son secours avec un petit revolver qui tint les rebelles en respect.

Prévenus, le directeur de la plantation, M. Triaire, et un assistant européen accoururent et, aidés de coolies anciens et fidèles, réussirent à capturer un certain nombre de révoltés.

M. Monteil mourut dans la journée ; son corps portait 28 blessures.

Une prime de 5 \$ par prisonnier ayant été promise aux Moïs de Phurieng, ceux-ci ramenèrent un bon nombre de fugitifs qui s'étaient réfugiés dans la forêt ; celui qu'on considère comme l'instigateur du meurtre se rendit le 28 septembre et à cette date, il n'y avait plus que 26 révoltés à tenir la forêt. Les autres, au nombre de 77, étaient emprisonnés à Biênhoà.

Aux dernières nouvelles, aucun Annamite n'a été tué, deux ou trois seulement furent blessés et les bruits selon lesquels une bataille rangée aurait eu lieu sur la plantation

entre les Européens et les anciens coolies d'une part et les nouveaux arrivés de l'autre, bataille qui aurait laissé plus de 40 morts, sont absolument dénués de fondement.

Il semble que la cause de la révolte n'ait aucun caractère politique : un ancien tirailleur de Nam-Dinh, nommé Tran-huu-Tu ou Nguyen van Ty (les journaux ne sont pas d'accord), qui aurait été cai autrefois et faisait partie du contingent récemment arrivé, aurait été très mortifié d'être traité comme ses camarades et de n'être pas promu d'office contremaître ; aussi, le 25 septembre, aurait-il excité ses compagnons et les aurait-il amenés à prêter tous le serment du sang en promettant de tuer M. Monteil.

L'émotion causée en Cochinchine par ce crime est considérable et M. Blanchard de la Brosse, revenu de Dalat le 28 septembre, se rendit sur la plantation Michelin dès le lendemain matin.

Étant donné les circonstances du drame, il n'est pas possible d'incriminer M. Monteil qui, arrivé depuis un mois ou deux à la colonie, était très doux, très juste et n'avait aucune arme sur lui, pas même un bâton à la main. D'ailleurs, la meilleure preuve que les coolies sont bien traités sur la plantation Michelin, c'est que les anciens firent cause commune avec les Européens et que seuls participèrent à la révolte des coolies n'ayant jamais travaillé sur la plantation.

Michelin ne veut prendre parmi ses indigènes comme caporaux que des hommes ayant fait leurs preuves chez lui. C'est son droit et on ne saurait le lui reprocher. Cependant, il y aurait lieu peut-être de tenir compte de la vanité habituelle des Annamites et, d'une façon générale, de leur mentalité spéciale.

Il n'est pas mauvais non plus de remarquer que les coolies révoltés ont quitté Haïphong peu de temps après les incidents sino-annamites, qu'ils venaient de vivre une semaine de désordres et de violences et que certains parmi eux avaient peut-être participé au pillage du quartier chinois de la ville.

Enfin, de vieux Indochinois nous ont signalé que la mentalité des coolies change souvent singulièrement entre Haïphong et Saïgon lorsqu'ils voyagent sur les grands courriers ou sur d'autres navires dont l'équipage annamite touche la France. Sur les paquebots annexes, au contraire, on ne constate presque jamais de désertions.

COCHINCHINE
LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES
Assassinat d'un Européen
(*Les Annales coloniales*, 12 novembre 1927)

Dans *les Annales Coloniales* du 31 octobre, nous avons relaté l'assassinat du directeur de plantations Michelin, situées dans la zone des terres rouges entre Anbinh et Phurieng.

Le 26 septembre, M. Monteil, âgé de 20 ans, arrivé depuis peu à la colonie, marié et père d'un jeune bébé, procédait à l'appel d'une centaine de coolies tonkinois nouvellement engagés sur la plantation, lorsqu'il fut lâchement attaqué et frappé à coups de coupe-coupe par toute la bande, sans que rien puisse faire prévoir cet acte de sauvagerie. Malgré l'une énergie peu commune, le malheureux surveillant succomba sous les coups aux yeux horrifiés de M^{me} Monteil qui, munie d'un revolver minuscule, se porta avec un courage digne d'une Française au secours de son mari. Quoique mortellement atteint, ce dernier se saisit de l'arme et fit feu sur ses agresseurs qui eurent quelques instants d'hésitation et se dispersèrent en poussant des cris de mort à rencontre des Européens de la plantation.

M^{me} Monteil arriva à temps pour prévenir les trois Français du personnel qui, munis de fusils, organisèrent la défense et furent assez heureux pour mettre les bandits en déroute.

Pendant qu'une chasse à l'homme s'organisait, des soins furent prodigués à M. Monteil, mais devant la gravité de son état, il fut transporté d'urgence à la Clinique Augier, à Saïgon où, malheureusement, il expira peu après.

La poursuite contre les bandits se continuait, sanglante, car les fuyards opposaient une vive résistance aux anciens coolies annamites de la plantation qui, très loyalement, se rangèrent aux côtés de nos compatriotes.

Presque tous les agresseurs furent cependant arrêtés et les quelques-uns qui résistèrent jusqu'au lendemain se rendirent, traqués de toutes parts par les miliciens, les moïs et le personnel de la plantation.

Le motif de cette attaque est inexplicable. Aucune plainte, aucune récrimination n'avait été formulée par les coolies arrivés depuis deux jours à peine du Tonkin.

1928 : RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DU TRAVAIL DELAMARRE

Témoignages et documents français relatifs à la colonisation française au Viêt-Nam, Association culturelle pour le salut du Viêt-Nam, Hanoï, 1945,

[V-21]

ANNEXE V

TRÈS CONFIDENTIEL

N° 15/lgt.

Objet

Rapport sur une visite des plantations Saïgon, le 17 juillet 1928.
Michelin

L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DU TRAVAIL, À MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE [Monguillot].

J'ai l'honneur de rendre compte à Monsieur le gouverneur général. des constatations que j'ai eu l'occasion de faire du 25 au 28 juin dernier, au cours d'une visite des plantations créées par la Maison Michelin à Phu-riêng et Dâu-tiêng.

Ayant à parcourir, peu à peu, les principales exploitations agricoles européennes du Sud-Indochinois, afin de pouvoir me faire une opinion d'ensemble sur la situation générale de la main-d'œuvre qu'elles emploient. et les résultats obtenus par l'application des arrêtés du 25 octobre 1927, j'ai débuté par les plantations Michelin qui ont la réputation bien établie de consacrer au bien-être de leurs ouvriers des sommes considérables.

Je n'entreprendrai pas une description détaillée de l'organisation des plantations de Phu-riêng et Dâu-tiêng, toutes précisions utiles figurant déjà dans des procès-verbaux de visite récents de l'inspecteur du travail et du directeur local de la Santé de Cochinchine en date du 9 mai 1928 pour Phu-riêng et du 14 mai 1928 pour Dâu-tiêng. Je me bornerai à exposer les observations faites au cours de ma visite dans ces concessions.

Le 25 juin, à 7 heures du matin, je suis parti, en automobile, pour Phu-riêng, accompagné de M. Tholance, administrateur de 1^{re} classe, inspecteur du travail en Cochinchine, et du secrétaire des résidences du Tonkin, Duong-Duc-Hiêp, en service à l'inspection générale du travail.

Phu-riêng est situé dans la province de Biên-Hoà, à 125 kilomètres de Saïgon et on y accède par la route locale n° 1, après un long trajet à travers une dense forêt vierge qui doit fortement impressionner, dès leur arrivée, les nouveaux coolies tonkinois.

À environ 20 km de Phu-riêng, nous rencontrons, en forêt, **trois jeunes Tonkinois liés ensemble avec un fil de fer** et escortés par un milicien. Interrogés, ils avouent avoir voulu s'évader et avoir été repris en cours de route. Ils sont sales et couverts de gale.

Reprenant notre chemin, nous croisons un camion de La Compagnie Michelin marchant à bonne allure et traînant une remorque remplie de coolies annamites.

[V-22] Malgré mon désir de causer avec ces coolies, je laisse le camion et notre automobile continuer leur route en sens inverse pour ne pas m'attarder encore. Nous

débouchons, peu après, devant un immense espace de plus de 1.300 hectares défrichés et qu'encercle, de toutes parts, la forêt. Tout à proximité se dresse un groupe de bâtiments en bois du meilleur aspect vers lesquels nous nous dirigeons. Un infirmier se porte à notre rencontre et nous explique que nous nous trouvons dans le groupe n° 1, que les habitations des Européens et des travailleurs indigènes sont réparties en trois groupes et que c'est dans le groupe n° 2 qu'est installée la Direction.

Le village n° 1 est à peu près désert, sauf l'infirmier. Accompagné de M. Tholance et du secrétaire Duong-Duc-Hiêp, j'entre dans cette petite formation sanitaire d'un caractère provisoire, mais bien tenue. Nous y trouvons une vingtaine de malades. Je leur adresse quelques paroles d'encouragement, en leur faisant valoir les bonnes conditions matérielles dont ils bénéficient. L'un d'eux prend alors la parole, au nom de ses camarades, et déclare que, malheureusement, les travailleurs sont, sur cette exploitation, fort maltraités. Je lui demande si lui ou ses camarades portent des traces de coups, mais il me répond que ce matin même, les coolies marqués par les coups qu'ils ont reçus, ont été évacués en automobile.

Pendant que nous passons dans les maisons de ce groupe M. Tholance ayant aperçu dans l'une d'elles une barre de justice, nous la visitons. Elle est inoccupée, mais nous y trouvons une barre de bois, aménagée comme dans les prisons annamites, pour entraver les détenus par les pieds.

Nous reprenons notre route à la recherche du village n° 2. Mais, comme aucun de nous ne connaît la plantation, nous nous égarons dans le réseau de ses routes et arrivons à la délégation de Phu-riêng à 8 kilomètres au-delà de l'exploitation Michelin. Nous prenons là un guide et, revenant sur nos pas, nous rencontrons le délégué du Phu-riêng, M. Morère ¹, parti à notre recherche.

Nous n'arrivons que vers 11 heures au village n° 2. Nous y trouvons M. Alpha [Soumagnac], directeur des Établissements Michelin en Cochinchine, résidant à Saïgon, qui, **prévenu de notre visite depuis plusieurs jours**, nous attendait dans les bureaux de l'exploitation. Après nous avoir présenté M. Triaire [ingénieur], directeur de la plantation de Phu-riêng, et divers employés européens, M. Alpha nous fait visiter les installations de ce groupe, le plus important. Habitations des coolies, essais de jardinets, douches, infirmerie, magasins de vivres tenus par des femmes annamites, château d'eau et canalisation, tout indique qu'en outre de d'effort considérable qui a été déployé pour défricher et installer cette plantation, datant à peine de douze mois, des dépenses importantes sont faites largement pour transformer le camp provisoire actuel en une installation définitive bien comprise et bien étudiée. À noter, cependant, que les magasins d'approvisionnement, bien garnis, sont tenus par les femmes de certains employés indigènes de la plantation. et que les prix n'ont été affichés que la veille de notre arrivée, sur l'ordre de M. Alpha.

L'heure étant déjà avancée, je me retire avec M. Tholance et le secrétaire et nous allons nous abriter pour le déjeuner chez M. Morère, délégué de Phu-riêng.

Accompagné de M. Morère, nous repartons à 2 h. 30 après avoir laissé passer une forte averse et revenons au village n° 2 où nous retrouvons M. Alpha et M. Triaire.

Dès mon arrivée, je dis à M. Triaire devant M. Alpha et en présence de M. Tholance que nous avons constaté, dans le village n° 1, l'existence d'une maison aménagée en salle de police avec une barre de justice et que je désirais avoir de lui des explications à ce sujet. M. Alpha parut surpris et demanda à M. Triaire des éclaircissements.

[V-23] M. Triaire nous déclara qu'il avait dû organiser ce poste de police pour y garder les déserteurs qui devaient être livrés à l'Administration, les tenanciers de jeu qui s'introduisaient, la nuit, sur la plantation pour y faire jouer et, d'une façon générale, les

¹ Auguste Morère (Audressein, 9 novembre 1897-Pays moi, 25 octobre 1933) : maréchal des logis de la gendarmerie, délégué administratif de Phu-riêng, puis de Nui-Bara. Assassiné par des Phong alors qu'il poursuivait la construction d'une route de pénétration vers les Hauts-Plateaux dont le commencement avait, deux ans plus tôt, coûté la vie au délégué administratif Gatille.

mauvais sujets qui devaient être remis au délégué de Phu-riêng, qui est à 8 kilomètres de là, mais que jamais il ne les gardait plus d'une nuit, entravés, d'ailleurs, par un seul pied pour leur permettre de se retourner et les faisait conduire, dès le jour venu, à la disposition du délégué, M. Morère.

Je demandai à M. Triaire s'il n'avait pas d'autre barre de justice sur sa plantation. Il m'affirma catégoriquement, ainsi qu'à M. Alpha, en présence de M. Tholance, qu'il n'en existait pas d'autre à Phu-riêng.

À remarquer que le local disciplinaire du village n° 1 était établi à l'extrémité de l'exploitation, dans le groupement le plus éloigné à la fois de la délégation de Phu-riêng et de la direction, qui est installée dans le village n° 2.

M. Alpha nous propose, alors, d'aller visiter le village n° 3. Nous nous y rendons. Nous trouvons là M. Vuillary, chef de ce groupe, et M. Alpha me fait remarquer que nous avons la chance de trouver les coolies, retardés par l'averse, encore en train de se rassembler et que je pourrai, ainsi, m'entretenir avec eux et me rendre compte de leur disposition d'esprit.

Profitant de cette occasion, je demande que l'on écarte les surveillants indigènes, puis [j'adresse quelques mots, dans leur langue, aux ouvriers tonkinois](#), disposés par équipes, accroupis sur leurs talons. Je constate qu'ils me répondent avec une certaine gêne en regardant du côté du groupe dans lequel se trouvent M. Alpha, le Directeur de Phu-riêng, M. Triaire et l'assistant Vuillary. Je leur fais, alors remarquer qu'ils peuvent me parler sans crainte, car [étant le seul Européen présent à comprendre leur langue](#), les paroles que nous échangerons échapperont complètement aux personnes qui sont avec moi, que s'ils ont des choses graves à dire, ils n'ont qu'à raconter d'un ton badin. Cette observation amuse les coolies qui, prenant la parole à tour de rôle en souriant, exposent que le climat est fort malsain, et qu'ils sont soumis à un régime de coups et mis à la barre. Je leur demande où est la barre de justice. d'un, deux me répond qu'il en est installé dans leur compartiment même.

Ayant terminé mon entretien avec les travailleurs tonkinois, je me retourne vers M. Alpha qui me fait remarquer que ses coolies n'ont pas l'air malheureux et s'expriment allègrement.

Je prie alors MM. Alpha, Triaire et Vuillary de m'accompagner, ainsi que M. Tholance, M. Morère et le secrétaire Duong-Duc-Hiêp, et me dirige vers le bâtiment n° 12. Ce bâtiment est affecté aux cuisines. Mais deux pièces en sont fermées. L'une, ouverte sur sa demande, est vide et, dans le fond, est installée une barre de justice percée de neuf trous. Pendant que M. Alpha contemple cette pièce avec une certaine surprise et demande des explications à M. Triaire, des gémissements se font entendre de la pièce voisine dont la porte est restée fermée. Cette porte étant ouverte, apparaît une deuxième pièce munie, également, d'une barre de justice comportant aussi neuf trous. Sur le dos gît un homme, les deux pieds entravés dans la barre, la partie inférieure du corps est nue. À notre arrivée, par un geste de pudeur, il s'est couvert les parties sexuelles d'un linge qu'il maintient en place, en paquet, avec sa main droite. M. Triaire se précipite pour enlever ce linge en s'écriant : « Pourvu qu'il ne se soit pas mutilé ». L'homme est dégagé et relevé. Il est très amaigri et visiblement malade. L'infirmier, appelé, déclare que c'est un dysentérique et qu'il le soigne. Je lui fais enlever sa veste et fais constater aux personnes qui m'accompagnent qu'il porte sur le dos six coups de rotin bien marqués. M. Alpha s'exclame que ce n'est pas là la place d'un malade et M. Triaire aussitôt s'écrie avec vivacité qu'on emporte cet homme, qu'on le mette à l'infirmerie et qu'on le soigne. Mais le directeur de la Maison Michelin intervient immédiatement et exprime le désir de savoir qui est responsable du traitement infligé à ce malade.

[V-24] Interrogé, cet homme dit être un travailleur tonkinois du nom de Do-Can, âge de 19 ans, originaire du village de Trung-biên, canton de Tân-khai, huyén de Hai-hâu, province de Nam-Dinh (titre d'identité n° 7333). Il déclare qu'étant malade, il a eu peur

et a voulu s'enfuir il y a deux jours : rattrapé, il a été battu et mis à la barre. Prié d'indiquer qui l'a fait mettre à la barre. il dit que c'est un autre coolie de son équipe dont il ne sait pas le nom, mais qu'il reconnaîtrait. Les Tonkinois du camp étant rassemblés, il désigne l'un d'eux, un homme bien découplé. Celui-ci, interrogé, reconnaît que cet évadé lui a été confié, afin qu'il le surveille et l'oblige à travailler, et qu'il a mission de le mettre à la barre le travail terminé ; cependant, comme, aujourd'hui, cet homme était trop malade, il l'a laissé à la barre où il a été oublié. Interrogé afin de savoir qui lui a confié le coolie Do-Can pour le faire travailler dans ces conditions, il désigne le garde champêtre du groupe. La Compagnie Michelin a, en effet, chargé, dans chaque campement, un Annamite. dénommé garde champêtre, d'assurer l'ordre et la police parmi ses compatriotes. Le garde champêtre du campement n° 3, invité à faire connaître si c'est de son propre mouvement qu'il a pris ces mesures, répond que non et qu'il n'a fait qu'appliquer les ordres du chef européen, M. Vuillary. Celui-ci et M. Triaire gardent un silence embarrassé.

M. Alpha m'a remis ultérieurement une déclaration de M. Vuillary dans laquelle celui-ci reconnaît que les déserteurs qui étaient rattrapés étaient généralement mis à la barre, mais se retranche derrière les ordres verbaux donnés par son directeur, M. Triaire.

Do-Can est conduit à l'infirmerie avec ordre d'évacuation sur l'hôpital et nous revenons au village n° 9.

Là, M. Alpha me dit que, pour être fixé complètement sur l'attitude du directeur de Phu-riêng, M. Triaire, il désirerait savoir si dans ce groupe n° 2, qui est placé sous sa surveillance directe, existe aussi une barre de justice. Les coolies rentrent précisément du travail à ce moment, et signalent, immédiatement, en réponse à la question que je leur pose, qu'il existe une barre de justice dans une pièce à proximité du logement de l'infirmier. Nous nous y rendons avec M. Alpha, mais, dans le bâtiment signalé, toutes les pièces sont meublées et aucune n'a l'aspect d'un local disciplinaire. M. Alpha se retourne vers moi avec une expression d'un certain soulagement en me faisant observer que, cette fois, les coolies ont exagéré. Mais on me signale que la barre de justice qui se trouvait dans ce bâtiment a été démontée et cachée derrière une case à l'extrémité du campement. J'y conduis M. Alpha et nous y trouvons, en effet, facilement reconnaissable à leurs échancrures régulières, les pièces qui composaient cette barre de justice, déposées à terre. M. Tholance, inspecteur du Travail, nous rejoint, et reconnaît également les morceaux de la barre de justice signalée par les coolies.

Revenant vers M. Triaire avec M. Alpha, je lui demande alors, en présence de M. Tholance, quels sont les coolies qui ont été évacués le matin même et ne lui cache pas que les Tonkinois prétendent que ce sont les plus marqués de coups qui ont été, ainsi, soustraits à mon examen. M. Triaire et M. Alpha m'expliquent que, chaque quinzaine, le docteur Pradal ², médecin libre à Saïgon, vient, le dimanche visiter les travailleurs tonkinois et fait évacuer les plus malades sur l'hôpital que la Compagnie Michelin fait construire à Dau-tiêm et dont deux pavillons déjà achevés sont en service.

Ce ne sont donc que des malades reconnus par le médecin qui ont été évacués sur Dâu-tiêng, beaucoup plus salubre, puisque situé en terre grise.

Il est convenu que, le lendemain matin, je me rendrai à Dâu-tiêng avec M. Alpha pour visiter cette autre exploitation et que j'en profiterai pour examiner les travailleurs évacués de Phu-riêng.

² Paul-Joseph-Marie Pradal : né le 21 mars 1888 à Béziers (Hérault). Chevalier de la Légion d'honneur (1920) : médecin aide-major de 2^e classe au 13^e corps d'armée. Deux citations. Puis médecin en Cochinchine, d'abord de l'Assistance médicale (1923-1926), puis médecin libéral. Parmi les 12 fondateurs de la Cie immobilière et foncière France-Indochine en 1926-1927. Membre de la commission théâtrale. Membre de l'AMAS. Officier de la Légion d'honneur le 30 octobre 1949 comme médecin commandant des troupes coloniales. Exerçait encore à Saïgon en 1951 en association avec le Dr Hérivaux. Décédé le 15 janvier 1964.

Le lendemain matin, 26 juin, accompagné de M. Alpha, je me suis rendu à Dâu-tiêng. L'inspecteur du travail de Cochinchine, M. Tholance, retenu par les travaux d'une commission siégeant à Saïgon, ce jour-là, n'avait pu, à mon grand [V-25] regret, se joindre à nous. J'étais seulement assisté du secrétaire des résidences du Tonkin, Duong-Duc-Hiêp.

La plantation de Dâu-tiêng est située dans la province de Thu-dau-Mot, à 85 kilomètres de Saïgon. On y accède par la route coloniale n° 13 de Saïgon à Bê-n-cat.

Nous y arrivons vers 9 heures du matin. M. Alpha me présente le directeur de la plantation, M. Theurière, et nous parcourons en automobile cette exploitation fort bien aménagée. Je visite les bureaux où un nombreux personnel tient d'une façon irréprochable la comptabilité. Quatorze campements contenant 4.835 coolies tonkinois, sont répartis sur l'étendue de la plantation d'une superficie totale de 8.600 hectares dont 6.000 défrichés et plantés. Les logements des assistants européens, construits en briques et munis du confort moderne, sont déjà occupés, les campements des coolies sont encore en planches et d'un caractère provisoire. mais ils doivent être remplacés sous peu par des habitations définitives.

... Il est onze heures et demie, le soleil est brûlant et les travailleurs, sur ce terrain défriché, n'ont aucun abri. M. Alpha me déclare qu'il se préoccupe de faire établir des abris légers transportables.

Je me rends, ensuite, avec MM. Alpha et Theurière, à l'hôpital composé de trois pavillons dont deux sont achevés.

... Dans une des salles de cet hôpital, j'ai retrouvé les 29 coolies évacués la veille de Phu-riêng. Leur ayant fait retirer leurs vêtements. j'ai constaté que quinze d'entre eux portaient, la plupart sur le dos, des traces de coups fort nettes, plus ou moins récentes et de nombre et de gravité variables. Un jeune garçon de vingt ans, Tran-van-Chuyên portait sur le dos huit cicatrices provoquées par des coups de bâton ayant entamé profondément la chair, un autre du nom de Vu-Viêt-Thu, âgé de vingt-et-un ans, avait sur le dos la trace de cinquante-six coups de cadouille ayant occasionné six plaies couvertes de croûtes, deux autres coups avaient laissé une trace visible sur la joue droite.

Ces coolies avaient bien été envoyés, à Dâu-tiêng, la veille par le docteur Pradal, en tant que malades et les plaies qu'ils portaient aux jambes, diverses maladies, leur épuisement et leur mauvais état général, pouvaient, en effet, justifier leur évacuation.

Le docteur Pradal, que j'ai vu depuis, m'a dit n'avoir pas fait déshabiller ces coolies lorsqu'il les a examinés.

Vers une heure de l'après-midi, je me suis retiré dans un pavillon d'assistant inoccupé, mis à ma disposition par la direction et, après avoir déjeuné et pris un court repos, je suis reparti à deux heures et demie avec MM. Alpha et Theurière et le secrétaire Hiêp pour le campement n° 12.

Une situation spéciale motivait l'examen de ce groupement. L'inspecteur du travail, M. Tholance, m'avait signalé que plusieurs suicides par pendaison s'étaient produits récemment à Dâu-tiêng et M. Alpha lui-même, en m'en parlant, la veille, m'avait dit qu'il serait heureux de profiter de mon passage sur les plantations Michelin pour tâcher d'éclaircir les motifs de cette épidémie de suicides qu'on disait provoquée par la superstition mais dont la persistance l'inquiétait.

La liste de ces pendus que j'ai demandée, dès mon arrivée à Dâu-tiêng, ne m'a été remise que le lendemain, 27 juin. signée de M. Alpha. Elle indique que les suicides se sont produits à partir du 19 mai à la cadence suivante :

- Pham-thi-Nhi, n° du titre d'identité 2762. 19-5-1928 ;
- Pham-van-Ap, n° du titre d'identité 1309. 21-5-1928 ;
- Ta-dinh-Tri, n° du titre d'identité 6041. 21-5-1928 ;
- Lê-ba-Hanh, n° du titre d'identité 3660 24-5-1928 ;
- Dô-thê-Tuât, n° du titre d'identité 7272 ; 10-6-1928 ;

Nguyễn-Sang, n° du titre d'identité 7142, 13-6-1928 ;

Tran-Cuc, n° du titre d'identité 7310. 23 juin, matin même de ma venue sur la plantation.

[V-26] Le numéro des titres d'identité indique que les 5 derniers de ces désespérés étaient récemment arrivés à Dâu-tiêng.

Ayant trouvé les travailleurs tonkinois du village n° 12 rassemblés dans leur camp, j'ai demandé au directeur d'isoler les surveillants et caporaux indigènes et de renvoyer les travailleurs dans leurs maisons, afin que je puisse circuler dans chacune d'elles en les interrogeant séparément.

Le camp n° 12 est l'ébauche d'un essai de reconstitution d'un village dans lequel les travailleurs tonkinois sont logés par groupes de quatre ou par ménages dans des cases en torchis couvertes de paillotes. Ce village vient à peine d'être construit et son aménagement n'est pas terminé. Le terrain réservé à des jardins autour des cases, était, lors de mon arrivée, le 26 juin après-midi, encore intact. Les ouvriers dressaient la charpente d'un grand abri devant servir de maison commune. Le soleil était brûlant et sur ce terrain défriché, on ne trouvait aucune ombre, sauf celle portée, sur le sol, par les maisons. Ces cases en torchis alignées sur la terre nue étaient encore fort loin de ressembler au village annamite, enfoui dans la verdure de sa haie de bambous et de ses arbres fruitiers.

Dans les premières maisons où je pénétrai, je trouvai des coolies au visage fermé et sombre, se refusant à parler et déclarant ne pas savoir qu'il y avait eu récemment des suicides dans leur village. Puis dans mes déplacements de maison en maison, je fus suivi par certains Tonkinois qui m'écoutèrent et s'enhardirent peu à peu, la confiance vint et, au bout d'une demi-heure, un petit groupe de coolies rassemblés autour de moi, s'encourageant à parler les uns les autres, me mirent au courant de la situation en présence de mon secrétaire tonkinois.

De l'ensemble de ces conversations, il ressortait que ces suicides avaient commencé peu après l'arrivée d'un jeune assistant, M. Baudet, récemment venu de France et placé comme assistant à la tête de cette équipe d'environ trois cents coolies. M. Baudet est, en effet, arrivé en Indochine le 5 avril 1928. Il a été affecté à Dâu-tiêng, cinq jours après, le 10 avril.

Les coolies me racontèrent que ce jeune, très cruel, avait fait fustiger certains d'entre eux sur la plante des pieds avec un rotin, et qu'il obligeait les hommes ainsi châtiés à courir en rond afin de rétablir la circulation du sang de façon à ce qu'aucune marque ne put subsister. Ce jeune homme ayant été déplacé récemment, il restait encore dans le village un garde champêtre, chargé de la police du groupe, et les caporaux Ham et Quang qui les battaient et les terrorisaient. Ils signalèrent que le garde champêtre enfermait ceux qu'ils voulaient punir dans une pièce où il les battait. Un certain nombre de coolies portaient des traces de coups sur le dos et l'un d'eux, récemment frappé, nommé Tran Mau, titre d'identité n° 6602, avait la figure tuméfiée. Cependant, je dois dire qu'aucun, sauf le dernier, ne portait la trace d'une correction sérieuse. Il me fut expliqué par les coolies que M. Baudet avait été déplacé depuis le début du mois (7 juin 1928) et envoyé à Phu-riêng. Son successeur, **M. Baude, maréchal des logis en congé, était calme et humain** et seule persistait, à son insu, l'oppression du personnel indigène.

Je mis au courant de ces déclarations M. Alpha et le directeur de Dâu-tiêng, M. Theurière, et les conduisis dans le logement du garde champêtre où, dans une pièce de débarras, se trouvaient un gros rotin vert légèrement recourbé et une provision de rotin mince de la dimension usitée pour cadouiller. À noter que sur la plantation, entièrement défrichée, le rotin est introuvable.

M. Alpha me dit, à ce moment, qu'il se trouvait suffisamment renseigné et ne désirait pas, pour sa part, voir pousser l'enquête plus loin. Je n'insistai donc pas, car l'heure déjà avancée ne permettait pas d'ouvrir une information qui s'annonçait fort difficile à mener à bien, étant donné l'absence de traces laissées par le procédé de

punition corporelle dénoncé par les coolies et les exagérations probables de leur part qu'il faudrait déjouer.

[V-27] Le directeur de Dâu-tiêng, M. Theurière qui, paraissait très ému, me déclare qu'il n'avait pas été sans avoir eu connaissance de certains excès de M. Baudet et que c'était pour ce motif qu'il avait demandé son déplacement et son envoi à Phu-riêng qui avait eu lieu le 7 juin dernier, mais qu'il n'en avait pas parlé, car ce n'était pas à lui à répandre des bruits fâcheux sur le compte de sa plantation, qu'il s'était borné à sévir de suite en faisant déplacer ce jeune assistant employé actuellement à Phu-riêng à des travaux d'étude sur le terrain.

Les coolies du village n° 13 s'étant plaints de ne pas toucher les primes qui leur sont accordées par la direction pour les trous creusés par eux, en plus de la tâche fixée à vingt trous, j'ai pris la déclaration de ceux qui se prétendaient lésés. mais ces déclarations en ce qui concerne les primes, ne concordent pas pour la plupart avec le relevé de la comptabilité dont le jeu de primes et de retenues assez complexe leur échappe certainement. En tous cas, les sommes qu'ils reconnaissent avoir touchées en total correspondent avec la comptabilité de la plantation.

M. Alpha, qui m'avait déjà, à Phu-riêng, fait entendre qu'il prendrait des sanctions immédiates, me dit son profond regret d'avoir été trompé par le directeur de Phu-riêng, M. Triaire, qui lui avait caché le régime de rigueur auquel il soumettait ses coolies, et me déclara qu'il allait de suite licencier l'assistant Vuillary et renvoyer. en France, à la disposition de la Maison Michelin, l'ingénieur Triaire, avec une lettre expliquant sa conduite. M. Alpha ajouta qu'il donnait l'ordre de révoquer les divers employés indigènes convaincus d'abus et de brutalités, en cours de notre visite, tant à Phu-riêng qu'à Dâu-tiêng et qu'il allait donner des instructions très strictes pour que soient réprimés sévèrement. à l'avenir, tous excès et toutes brutalités. M. Theurière fit les mêmes promesses.

Quant à M. Baudet, M. Alpha, considérant qu'il s'agit d'un tout jeune homme, nouvellement arrivé dans la Colonie, me dit son intention de le rappeler dans ses bureaux à Saïgon et là de le reprendre complètement en main, après l'avoir sérieusement semoncé.

Je suis alors rentré a Saïgon où je suis arrivé à 9 heures du soir et, le lendemain, 29 juin, à 4 heures de l'après-midi. conformément à vos instructions, je me suis rendu auprès de M. [Paul Blanchard] de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine pour le mettre au courant des constatations que je venais de faire sur les plantations Michelin, au cours, non d'une enquête qui eût demandée plusieurs jours pour chacune d'elles et que je n'étais pas allé faire, mais une simple et rapide visite de documentation.

M. Alpha m'ayant demandé de retourner à Dâu-tiêng pour rechercher si les coolies évacués de Phu-riêng avaient été frappés par le personnel européen ou le personnel indigène, je suis reparti le 26 juin pour cette plantation, accompagné de M. Tholance, inspecteur du travail ainsi que du secrétaire Duong-Duc-Hiêp.

Arrivés à Dâu-tiêng, nous avons été reçus par le directeur, M. Theurière, et nous nous sommes rendus directement à l'hôpital. La salle dans laquelle j'avais visité l'avant-veille les évacués de Phu-riêng était vide, elle venait d'être complètement lavée et les Tonkinois qu'elle contenait avaient été transférés dans une autre salle. Je procédai à leur examen en présence de M. Tholance et de M. Theurière, le secrétaire Duong-Duc-Hiêp inscrivait leurs déclarations. (Voir liste annexée au présent rapport, pièce n° 8).

Parmi les coolies couchés dans cette salle qui me furent présentés comme venant de Phu-riêng, l'un d'eux, gisait sur le dos, immobile, les yeux mi-clos. Lorsque son tour vint d'être interrogé, il parut ne pas être en état d'entendre les invitations répétées qui lui furent faites de se lever. Croyant être en présence d'un homme réellement très malade, je passais aux suivants. mais, remarquai qu'il nous observait à la dérobée. L'examen des coolies de Phu-riêng terminé, je revins à lui et lui dis à nouveau de se lever et de se déshabiller. Il le fit avec quelque hésitation. Il portait sur le dos, entre les épaules et la

ceinture, trace : 1° de 23 coups de cadouille ou d'un bâton mince dont plusieurs avaient entamé [V-28] la peau ; 2° d'un coup sur le pectoral droit et d'un deuxième au-dessous du tétou droit, ce dernier donné avec tant de force que le sang avait jailli et, coagulé, couvrait la cicatrice linéaire produite : 3° 3 coups sur le bras gauche ; 4° 8 coups de cadouille sur les fesses les prenant l'une et l'autre en travers dans toute leur largeur ; 5° un coup sur le jarret gauche et 2 coups sur la cuisse gauche. Au total, 36 marques de coups bien distinctes.

Cet indigène, à la surprise du directeur, M. Theurière, déclara n'être pas de Phu-riêng, mais bien du village n° 7 de Dâu-tiêng et s'appeler Theu-Khac-Bong, âgé de 23 ans, originaire de Thanh-hoa, titre d'identité n° 3917. Il ajouta que les coups dont il portait les marques lui avaient été donnés par le cai Xuat. Il avait été placé par erreur, ce matin-là, dans le contingent venu de Phu-riêng.

J'ai interrogé immédiatement, d'une façon plus détaillée, le nommé Theu-Khac-Bong ainsi que les deux coolies provenant de Phu-riêng et qui portaient les plus nombreuses traces de coups, les nommés Tran Van Chuyen et Vu Viêt Thu (voir déclarations jointes pièces n° 9 et 10).

Il résulte des déclarations de ces trois Tonkinois, ainsi que de celles qui ont été recueillies, sommairement auprès du reste du contingent de Phu-riêng en traitement à l'hôpital de Dâu-tiêng, que tous ont été maltraités par le personnel indigène de surveillance. Aucun n'a imputé les coups qu'il portait à un assistant européen.

Cependant, le nommé Vu Viêt Thu, de Phu-riêng, appartenant à la 3^e équipe (village n° 1) a déclaré qu'il avait été frappé pendant le travail, parce qu'il n'avait pas la force de porter des troncs d'arbres, tantôt en présence de l'assistant européen, tantôt en son absence.

D'une façon générale, il y a lieu de remarquer que tous les indigènes portant la marque de coups qui ont été examinés à l'hôpital de Dâu-tiêng sont, aussi bien le nommé Theu-Khac-Bong, en service sur cette plantation, que le contingent venu de Phu-riêng, des gens faibles, fatigués ou de tout jeunes gens, et, principalement, de nouveaux arrivés. L'expression de désespoir muet de certains d'entre eux fait peine à voir. Les coups qui leur ont été donnés, ont, la plupart, porté sur le dos.

On doit observer, également, que le contingent de 29 malades évacués de Phu-riêng l'a été après une visite du docteur Pradal et que si, parmi ce groupe, deux coolies étaient gravement contusionnés et même blessés, les autres portaient des traces variant de 1 à 2, 3 ou 4, au maximum quinze coups de cadouille, appliqués à des dates diverses, à un mois de date au plus.

À une heure de l'après-midi, je me suis retiré avec M. Tholance pour déjeuner.

À deux heures, M. Theurière est venu nous chercher pour nous conduire au village n° 12.

Le directeur de Dâu-tiêng m'avait demandé, en effet, de venir revoir ce campement, afin de bien expliquer aux travailleurs qui l'occupaient que le personnel de surveillance qui les avait opprimés était licencié, qu'à l'avenir ils devraient s'adresser à leur directeur pour se plaindre des abus et des excès dont ils seraient victimes et les inviter à reprendre le travail avec confiance.

Nous avons constaté, à notre arrivée, que les ouvriers tonkinois du campement avaient, depuis notre visite précédente, c'est-à-dire depuis l'avant-veille, retourné la terre de leurs jardins et les avaient clôturés avec du matériel donné par la plantation, quelques bananiers avaient même été plantés.

Le moral était déjà meilleur et M. Theurière ayant, sur mon conseil, invité les Tonkinois du campement n° 12 à élire, à titre d'essai, leur garde champêtre, ils désignèrent d'un mouvement unanime, pour les surveiller, un jeune homme robuste, à la physionomie calme et intelligente.

Leur ayant adressé les paroles d'encouragement et les conseils de bonne conduite nécessaire, je laissai les ouvriers de cette équipe avec l'impression que la détente s'était produite et que les mesures prises les avaient rassérénés.

[V-29] M. Theurière m'avait demandé, en outre, de vouloir bien adresser à ses assistants européens quelques paroles pour leur donner des conseils sur la façon de conduire leurs ouvriers tonkinois, les mettre en garde contre les gestes de vivacité, les excès que les surveillants indigènes pouvaient commettre sous le couvert de leur autorité et leur faire connaître que si, pour cette première fois, un simple avertissement était donné, sous forme de sanctions prises par la direction, celle-ci était bien d'accord avec l'Administration pour qu'à l'avenir, tout acte de brutalité soit déféré aux tribunaux.

M. Theurière m'ayant présenté ses assistants, au nombre de vingt, réunis dans une des maisons de la plantation, je leur ai adressé, en présence de M. Tholance, les conseils que leur directeur m'avait demandé de leur donner. Je leur ai dit, en outre, que je n'ignorais ni combien leur métier exigeait d'activité et d'endurance, ni leurs responsabilités, ni combien le maniement d'ouvriers tonkinois, surtout, nouveaux venus, était difficile, mais que je faisais appel à leur cœur et aux sentiments d'humanité que tout Européen porte en lui pour obtenir d'eux qu'ils ne voient pas en leurs équipes seulement un moyen d'action que l'on abandonne à l'heure de la cessation du travail, mais des groupes d'êtres humains intelligents qui leur sont confiés et dont ils sont responsables.

J'ai attiré leur attention sur l'erreur regrettable qui consiste à croire, dans certains milieux, que l'Annamite ne se dirige qu'avec la crainte des coups, sur les résultats néfastes qu'entraînent de pareils procédés et les avantages qu'ils tireront, au point de vue du rendement du travail, des soins qu'ils voudront bien prendre pour veiller à ce que leurs hommes soient entretenus en bon état physique et moral, à ce qu'ils ne soient pas l'objet d'exactions et de mauvais traitements de la part de leurs cadres indigènes.

Je leur ai montré qu'il était de leur intérêt même de profiter de l'effort matériel fait par la Maison Michelin pour assurer à leurs coolies une vie acceptable, car le recrutement se fait librement et si, par suite d'une mauvaise réputation des plantations, il venait à tarir, nombre d'entre eux seraient vite licenciés, faute d'emploi.

Je les ai enfin prévenus que bien qu'il soit pénible de briser la vie d'un homme par une condamnation correctionnelle, l'Inspection du travail n'hésiterait pas à dresser procès-verbal contre quiconque se livrerait à des violences qui risquent de déconsidérer et de ruiner notre œuvre de colonisation.

Je leur ai conseillé, enfin, d'apprendre les rudiments de la langue annamite dont la connaissance leur donnera les moyens de se faire obéir facilement de leurs hommes et de contrôler ce qui se passe autour d'eux.

M. Theurière, par quelques mots, a dit à ses assistants qu'il était en complet accord avec nous et les invitait à observer soigneusement les conseils qui leur avaient été donnés.

J'ai quitté la plantation de Dâu-tiêng avec M. Tholance à 5 heures du soir.

Signé : DELAMARRE

LES PRIMES DE MOTOCULTURE
(*L'Écho annamite*, 5 septembre 1928)

Liste des bénéficiaires des primes pour appareils de motoculture (extrait du *Bulletin administratif de la Cochinchine* du 30 août 1928) :

M. Guillaume, représentant des plantations Michelin et Cie, 232, rue Legrand de la Liraye, Saïgon 275 \$ 50

Un don de 20.000 piastres à l'institut Pasteur de Saïgon
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 octobre 1928)

Nos Instituts Pasteur d'Indochine mettent à la disposition de nos colons, la science de leurs savants et les ressources de leurs laboratoires.

Il est nécessaire d'encourager la lutte déjà entreprise et de la développer.

Dans cet esprit, la Sté Michelin a fait don à notre Institut Pasteur d'une somme de 20.000 piastres pour encourager la lutte contre le paludisme.

Nous la félicitons pour ce geste généreux.

Courrier saïgonnais.

N.D.L.R. — On dira : « Beau mérite, cette société sera la première à profiter sur ses concessions des résultats des recherches de l'institut ; ses 20.000 \$, elle les aura récupérées dix fois avant cinq ans d'ici. »

Parfaitement, mais cela n'enlève rien à son mérite, car elle est la première à y avoir pensé ; les autres attendent que l'État apporte, en prenant d'office l'argent dans la poche des contribuables, le remède à leur maux. Et comme l'État n'est pas fichu de le faire, ils attendront en vain ; ils paieront des impôts, mais leurs espoirs seront déçus.

La Société Michelin fait un geste qui, même s'il n'est pas généreux, est intelligent, ce qui n'est pas donné à tout le monde ; geste en fait trop généreux, presque poire, car des douzaines de gens se réjouissent à l'idée d'en profiter sans avoir sorti un sou de leur escarcelle.

La combinaison Michelin
(*Le Merle mandarin*, hebdomadaire satirique, 30 novembre 1928)

La firme Michelin, qui a horreur des complications, se débrouille ; elle tourne toutes les difficultés. Pour ne pas attirer l'attention, M. Alpha, directeur de la Société Michelin (plantations), successeur de M. Guillaume surnommé « Dudule », demande ou fait demander, par les ingénieurs sous ses ordres, un certain nombre d'hectares de terrain.

Dans la province de Biên-Hoa, trois demandes de 1.800 hectares chacune ont été faites.

Monsieur Alpha, directeur des Plantations Michelin, est une personnalité ; de tout premier ordre, qui a su s'entourer d'un personnel de choix : il n'y a donc rien d'étonnant de voir les plantations Michelin marcher d'un pas sûr et sans la moindre anicroche.

L'œil de M. Alpha et ses nombreuses interventions auprès des pouvoirs publics ont aplani bien des difficultés.

André Gide a dénoncé en France les méfaits des tortionnaires du Congo ; une enquête officielle a été ordonnée et a permis d'acquiescer la certitude que les faits avancés étaient exacts.

Si M. André Gide parcourait l'Indochine, il serait amené à relater certaines atrocités commises sur la personne des travailleurs indochinois.

Nous ne lui citerons qu'un seul fait. Dans une plantation :

« Un coolie malade est attaché devant l'infirmerie du village, ses pieds sont entourés d'un chiffon imbibé de pétrole et on y met feu : il meurt. — Nous savons maintenant le pourquoi de certaines interventions. »

Nous connaissons le nom du criminel.

Et nous lèverons le voile le moment venu.

Qu'est donc devenu ce M. Triaire, des plantations de Phu-Riêng (Michelin), dont on n'entend plus parler ?

Un jour, l'inspecteur du travail ayant, au cours d'une tournée, trouvé un coolie à la cangue, fit un rapport, dont la suite fut le licenciement de M. Triaire.

Le Gouverneur de la Cochinchine se disposait à prendre un arrêté d'expulsion contre ce M. Triaire, lorsque M. Alpha, directeur des plantations Michelin, a usé de toutes les influences du ghetto pour étouffer l'affaire.

Il s'appelle Brûlé

Brûlé

Brûlé

Il a d'un bout de torchon

Toute l'intelligence.

Dédié à Monsieur Alpha, directeur de Michelin (Plantations)
Conte persan

Il y avait un, il n'y avait pas un, sauf le bon Dieu il n'y avait personne. (1)

Il y avait au royaume de Habache (2) un vieux juif vénérable et vénéré (que Dieu ait son âme) connu par son âpreté au gain, la fourberie de son esprit et le nombre considérable de croyants qu'il avait ruinés (qu'Allah maudisse la postérité de ce chien).

Ce saint homme vivait selon le Talmud, ne touchait pas au feu du 5^e au 6^e jour de la semaine, mangeait rien de ce qui pouvait être caché (3) : se nourrissait de pain azime et faisait la pâques debout et les reins ceints comme cela est prescrit à tout bon youddi.

Ce saint nomme dis-je avait une femme acariâtre comme savent l'être les juives nées un 7^e jour. Elle était longue, sèche, avait un visage anguleux et un nez qui était, par Astarolh, la copie du gouvernail de l'arche de Noë. Quand le soleil projetait l'ombre de ce nez, six arpents d'hévéas en étaient obscurcis.

Cette femme avait nom Sarah et il ne se passait de jour du Seigneur que son saint homme de mari ne récita les lamentations de Jérémie. à seule fin que celui-ci, lassé de l'usage abusif qu'il était fait de son écrit, n'envoya la femme à tous les diables. Sarah avait donné à son vénérable époux un fils et une fille qui s'appelaient Zita et Esther. Or, un jour que les enfants s'amusaient à un jeu qui s'appelait en ce temps là "le pur hasard", Esther se mit à pousser des cris d'ocapi pris dans un lacet philistin parce que Zita, en jouant, s'était trompé de trou. Et elle se mit à maudire son frère en lui disant :

— Que le pur hasard t'imprègne...

— Que ta descendance ait l'apparence du bouc.

— Que le ventre de celle qui t'a conçu soit tari et le nombril qui t'a créé puisse t-il être desséché.

— Que...

En ce moment parut le saint vieillard, lequel s'enquit du motif du vacarme, et Esther lui fit voir l'objet du litige.

Ma fille, dit le pieux homme, après être resté un moment songeur, va trouver le rabbin, laisse tomber tes voiles, explique lui ton cas et il te fera juger par un riche mécréant. Mais pour prix de ma sagesse, tu mettras chaque jour un denier d'argent de côté que tu paieras en redevance tant que vivra ma descendance.

Ainsi fut fait en l'an 8 de l'hégire le 13^e jour du mois de Mewlond par la Grâce de Dieu et relaté par nous. Ibrahim. Et Makar son digne serviteur.

Morale :

Le vieux juif avait trouvé la banque : quand les Juifs jouent au pur hasard, les incirconcis payent les pots cassés.

— Explication des renvois.

1 — C'est uniformément par cette formule que commencent les contes persans.

2 — Abyssinie.

3 — Impur : ce qui n'a pas été égorgé par le sacrificateur juif.

Plantation de Phu-Riêng, province de Biên-hoà, de la Société Michelin et Cie.

Pays malsain, forêts denses, condition de travail très pénibles.

« Les travailleurs se plaignent de nombreux actes de violence exercés par assistants et caporaux, nombreuses désertions où disparitions douteuses. »

Disparitions douteuses ?

Voir la fiche de décès : elle porte la mention, décédé par attaque ou des suites de cachexie palustre, de splénomégalie, etc.

C'est ce qui s'est passé en mai 28.

On découvre en forêt, après l'abattage et pendant le brûlage du village IV, sept squelettes de coolies portés déserteurs.

Saïgon

Correctionnelle européenne

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 janvier 1929)

Coups et blessures. — Dans cette affaire comparaît M. Denis, chef de section à la plantation Michelin.

M. Denis se trouvait un soir à bord de l'*Amboise*, et ayant quelque peu sacrifié à Bacchus, commit quelques excentricités. Conduit au commissariat, il frappa les commissaires Guillaumin et Perroche.

M^e Cancellieri vient prendre sa défense et prouve que M. Denis a agi sous l'influence du climat colonial.

Accès de fureur subite.

Le tribunal condamne M. Denis à 200 fr. d'amende.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du Comité du 7 janvier 1929

(*Saïgon sportif*, 11 janvier 1929)

Admissions
À titre de membres actifs :
Triou P., Cie Michelin, présenté par MM. Vachez et Bonnet.

Incendies
(*Les Annales coloniales*, 25 janvier 1929)

À Thûdaumôt, le village de Dau-Tieng, habité par les coolies de la plantation Michelin, a été presque totalement brûlé.
Plus de 400 personnes sont sans abri. Heureusement, pas d'accident de personne.

Biênhoa
Accident du travail
(*L'Écho annamite*, 25 février 1929)

Le nommé Vu din Thiep, 23 ans, coolie à la plantation de Thuan-Loi, a eu la jambe gauche fracturée par la chute d'un arbre qu'il abattait. Il a été transporté d'urgence à l'hôpital.

Exécution capitale
(*Les Annales coloniales*, 11 mars 1929)

Tran duy Tu, principal assassin de M. Monteil, surveillant de la plantation Michelin, à Phu Rien (Thu dau. mot), a été exécuté à Saïgon, dans des conditions particulièrement impressionnantes et pénibles : le condamné lutta désespérément jusqu'à la fin contre les aides du bourreau et — n'était que force finit par rester à la loi — de manière à rappeler la répugnante aventure du bandit Montcharmont, qui' inspira à Victor Hugo une de ses plus éloquents manifestations contre la peine de mort.

On se souvient sans doute que Tran duy Tu et ses nombreux complices (actuellement pour la plupart au bagne) avaient projeté d'assassiner tous les Européens de la plantation ; forfait que, sans le courage et la présence d'esprit de la femme de la victime, M^{me} Monteil, ils n'auraient sans doute pas eu de peine à accomplir.

La Traite.. des Jaunes
(*L'Écho annamite*, 20 mars 1929)

.....
125 ouvriers agricoles ont été débarqués à Saïgon le 13 mars 1929 du vapeur « Gouverneur-Général-Doumer » pour le compte des Plantations ci-après :
21 pour plantations Kantroy.
[49 pour plantation Michelin.](#)
48 pour plantations Terres-Rouges Cochinchine
et 7 pour la Compagnie du Cambodge.
Bonne chance !

La question de la main-d'œuvre dans le Sud
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 mars 1929)

Nos amis saïgonnais viennent peu à peu à nos idées, et ça nous fait plaisir.
Voici ce que dit le « Courrier saïgonnais ».

Car si l'on répugne à l'effort d'organisation nécessaire pour mobiliser quelques milliers de paysans chinois, si l'on ne veut tabler que sur l'humeur changeante des Tonkinois, il faut prendre d'urgence la seule mesure capable de limiter le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail : suspendre l'octroi des concessions. Agir autrement serait compromettre l'avenir des entreprises qui sont, aujourd'hui, la richesse du pays et engager délibérément les concessionnaires de nouveaux terrains dans une aventure ruineuse.

Des palliatifs ?

Favoriser l'accroissement de la population autochtone et sa résistance aux maladies ? Il y en a pour trente ans.

Hâter l'achèvement d'une voie ferrée qui réduira les appréhensions du contingent tonkinois ? Il y en a pour six ans !

Substituer la machine au coolie ; augmenter le rendement des travailleurs disponibles par une éducation appropriée ?

L'effet, cette fois, sera à peu près immédiat mais limité, car la machine n'est pas utilisable partout. Cependant, au prix de quelques sacrifices pécuniaires, on peut, grâce aux machines, réduire sensiblement les journées de coolies nécessaires pour l'exécution de certains travaux, peut être dans une proportion suffisante pour faire marcher sur un rythme normal les chantiers ouverts, sûrement pas pour risquer une extension des superficies cultivées.

C.S.

N.D.L.R. — Notre confrère est, comme beaucoup de nos compatriotes, du Sud. Tout et tout de suite. Ça vous rappelle la devise du Cartel [des gauches], dont Dieu sait si notre confrère est loin ! On n'a aucune patience à Saïgon. Résultat : on arrive en retard. C'est pour avoir voulu tout de suite tout mettre en valeur, tout de suite avoir la main-d'œuvre que demandait cette mise en valeur, que l'on se trouve aujourd'hui le bec dans l'eau. [C'est l'impatience de Michelin qui est la cause du meurtre de M. Bazin](#) [recruteur de main-d'œuvre au Tonkin], c'est ce qu'il y a de plus sûr en cette affaire ; comme c'est l'impatience de M. Octave Homberg de vite défricher les terres malsaines de Bu-Dop [SICT], qui a fourni aux adversaires du recrutement leur meilleur argument.

Notre confrère entrevoit la vérité ; mais il appelle encore palliatifs les vrais remèdes. Quant au remède machine, il y voit une panacée ; avant deux ans, il en reviendra. La machine, c'est le palliatif ; le vrai remède, c'est ce que notre confrère trouve trop long, et dont son impatience exagère la longueur.

Six ans pour la voie ferrée lui paraissent un siècle. Or, sans la longue obstruction saïgonnaise, il y a peut être six mois que le Tân-Âp -Thakhek marcherait, et, en attendant le Vrai Transindochinois, amènerait les Tonkinois, par les chaloupes du Mékong, à Kratié et, Kompong-Cham. Si nos amis saïgonnais veulent bien nous soutenir dans une campagne que *le Courrier Saïgonnais* a applaudie dès le premier article qui l'amorçait, ce n'est pas dans six ans mais dans deux ans qu'un chemin de fer à voie de 0,60, posé sur la route de Dôngha à Kratié permettra aux coolies de voyager d'une façon plus conforme à leurs goûts et non plus par mer comme une cargaison.

Trente ans pour améliorer la race ! Mais non, cher confrère, trois ans pour obtenir déjà des résultats qui rendront disponibles pour l'émigration 20.000 paysans solides, et de plus en plus chaque année.

Une bonne offensive, bien menée, bien concentrée, dans une province pour débiter, contre les maladies d'yeux et la tuberculose, et vous verrez un changement considérable, dans trois ans tout au plus.

Trois ans ! c'est si peu de chose.

Seulement, il ne faut pas s'en reposer sur l'État seul. Aide-toi, l'État t'aidera (et si déjà il ne t'em...poisonne pas, ce sera déjà quelque chose).

H. C. [Cucherousset]

Ngo Van, *Viêt-nam (1920-1945)*, L'Insomniaque, 1995, p. 390-391 :

Coups, cachot, privation de nourriture, « mentalité de négriers des assistants européens » (procureur général Dupré) font naître la haine et la révolte des coolies des plantations qui, dans l'impossibilité de rompre leurs contrats ou de s'évader sans être repris, peuvent conduire au suicide et au meurtre. Pierre Brocheux, dans *Le Proletariat des plantations d'hévéas au Vietnam méridional 1927-1937* (Paris, 1975), raconte comment, le 26 septembre 1927, le surveillant Monteil, réputé pour sa brutalité, fut assassiné dans la plantation Michelin de Phurieng par les coolies conjurés qui s'étaient prêté serment mutuel de fraternité. Sur 100 coolies, 70 furent jetés en prison, les autres périrent dans la forêt soit en combattant contre leurs bourreaux, soit dévoré par les fauves, soit de faim.

Le *Duoc nha nam* du 26 mars 1929 rapporte que les coolies interrogés au procès déclarèrent tous avoir été meurtris par des coups de rotin, de talon de chaussures, distribués par le surveillant Monteil ; les preuves en étaient accablantes. Trois des coolies révoltés avaient été tués par balles, six ou sept autres grièvement blessés. Tran Duy Tu, l'instigateur, fut condamné à mort, les autres aux travaux forcés à perpétuité.

Le Docteur Pradal est victime d'un accident d'automobile
(*La Dépêche d'Indochine*, 22 avril 1929)

Tous les quinze jours, M. le docteur Pradal doit se rendre à la plantation Michelin de Dau-Tiêng pour en vérifier l'état sanitaire.

Hier matin, comme à l'habitude, dans une 12 C. V. Renault de la firme Michelin, M. le docteur Pradal se rendit à Dau-Tiêng.

Tout marcha pour le mieux à l'aller, mais au retour, vers 15 h. 30, au virage, qui précède le pont sur le rach Thi-Thinh, près de la plantation de M. Larrière³, dans un virage aigu, à un endroit où trois accidents dont un mortel se sont produits en l'espace d'un mois, la voiture, emportée par sa vitesse, alla donner contre un arbre, pivotant complètement sur elle-même. M. le Dr Pradal, assoupi au fond de la voiture, ne vit rien de l'accident, mais sous le choc, fut projeté vers le siège avant.

Le forestier Thi Thinh, sous la fenêtre duquel l'accident se produisit, accourut et releva le docteur Pradal.

Tandis qu'il faisait demander du secours à M. Larrière qui se trouvait sur sa plantation, le forestier aida le docteur Pradal à faire ses pansements.

³ *Émile Ernest Larrière* (Remiremont, 13 mai 1884-Saint-Nicolas-de-la-Grave, Tarn-et-Garonne, 1973) : agent à Saïgon de Victor Demange, puis de Denis frères. Bénéficiaire en 1928 d'une plantation d'ancien combattant. Établi en 1932 à l'enseigne *Maison de blanc*.

M. Larrière secourut ensuite M. le docteur Pradal qui, visiblement, souffrait. Avec de la glace, il tenta d'arrêter l'hémorragie abondante qui inondait de sang la figure du docteur, puis ramena celui-ci à la clinique Angier.

Malgré ses nombreuses blessures, le docteur Pradal fit preuve d'un grand courage. Il refusa de s'arrêter pour se faire panser à l'hôpital de Thudaumot, préférant rentrer à Saïgon.

Le Dr Roton lui donna les premiers soins et, d'après les nouvelles que nous avons prises ce matin, M. le Dr Pradal a le nez cassé et des plaies à la face et aux jambes. Il souffre également de contusions internes, mais son état ne présente aucune gravité.

La leçon de l'accident

Comme nous le disons plus haut, cela fait le troisième accident qui se produit à cet endroit en un mois. Le premier coûta la vie du chauffeur qui fut tué net.

Hier, le chauffeur qui conduisit M. Pradal s'en sortit indemne, mais un fait est là, c'est qu'à ce virage de Thi-Thinh, les accidents se renouvellent avec une fréquence regrettable.

Espérons que ce troisième accident suffira pour que les T. P. veuillent bien modifier ce virage. Signalons en plus que le poteau indiquant ce virage est complètement effacé.

Cercle sportif saïgonnais

Secrétariat

(*Saïgon sportif*, 24 mai 1929)

Admissions

À titre de membres extérieurs

En date du 15 mai 1929 : Heuzé Robert, plantation Michelin à Phurieng, présenté par MM. Vigier et O'Brien.

L'EFFORT DE MICHELIN

(*Le Journal des finances*, 7 juin 1929)

Par contre, Michelin, dont les propriétés entreront en rapport en 1933 et en plein rapport en 1936, fait un effort formidable et qui paraît couronné de succès. Il possédera bientôt les plantations les plus vastes et équipées de la manière la plus moderne parmi celles qui existent en Indochine. Michelin, qui en sera le principal acheteur, trouvera là un appoint précieux en période de crise et pourra procéder scientifiquement à des études et à des essais d'une haute portée pour l'avenir de son industrie.

Cercle sportif saïgonnais

(*Saïgon sportif*, 14 juin 1929)

Admissions

À titre de membres extérieurs :

M. Warnecke, Maurice, docteur, plantation Michelin à Phurineng, présenté par MM. M. Antoni et Bonnet.

[Cercle sportif saïgonnais](#)
Séance du Comité du 7 août 1929
(*Saïgon sportif*, 9 août 1929)

Admissions
À titre de membres de l'extérieur
M. Buret Albert, Cie Michelin à Dautieng, présenté par MM. Triou et Bonnet.

À LA CHAMBRE
DÉBATS
LA POLITIQUE COLONIALE
(*Les Annales coloniales*, 29 juin 1929)

Discours de M. Taittinger

[...] L'autre jour, nous entendions M. Varenne rendre ici un très juste hommage, auquel, pour ma part, je me suis de tout cœur associé, à un homme d'avant-garde, homme de bien et grand Français, à M. Michelin.

Qu'a fait M. Michelin en Indochine ? Des collègues autorisés — M. Outrey, par exemple — pourraient nous dire quel salutaire exemple il a donné là-bas.

M. Michelin, avant de commencer les travaux de débroussaillage, avant de planter le caoutchouc, avant d'arriver à une réalisation pratique, a fait ce que je demandais tout à l'heure.

Chaque fois qu'il voulait créer un village, il commençait par installer un hôpital, une infirmerie, et, seulement après, les habitations, avec tout ce qui était nécessaire au confort et à l'hygiène [en réalité, l'habitat fut trop longtemps négligé]. Ce n'est qu'en dernier lieu qu'il songeait à ses plantations de caoutchouc.

Ce que M. Michelin a fait là-bas, il faut que vous l'exigiez chaque fois que vous donnerez des concessions.

.....

[Cercle sportif saïgonnais](#)
Séance du Comité du 11 octobre 1929
(*Saïgon sportif*, 18 octobre 1929)

Admissions
À titre de membre extérieur
M. Baudet, Pierre, plantation Michelin à Dautieng, présenté par MM. Beauchamp et Finet.

[Cercle sportif saïgonnais](#)
Séance du Comité du 19 novembre 1929
(*Saïgon sportif*, 22 novembre 1929)

Admissions
À titre de membres actifs :
M. Coulon, Cyprien, Cie Michelin, présenté par MM. Bonnet et Triou.

À titre de membres extérieurs
M. Borié, G., maison Michelin à Dautieng, présenté par MM. Triou et Bonnet.

... À LA MISE EN CAUSE

Mais bientôt, les choses se gâtent comme le rappelle Éric Panthou : « La direction a voulu transposer en Indochine ses méthodes de travail et le paternalisme de l'entreprise, une organisation scientifique inspirée de Taylor et une hausse des rendements, sans tenir compte du milieu et des hommes. En dépit de dépenses importantes réalisées dans le domaine sanitaire et la construction d'un hôpital pour lutter contre le paludisme, les plantations Michelin seront confrontées à la critique des autorités et d'inspecteurs. »

Les plantations Michelin au Viêt-nam,
« Aux sources du particularisme des plantations Michelin en Indochine, de leur origine à 1939 », d'Éric Panthou, éditions « La Galipote », Clermont-Ferrand, 2013, 341 p.
par Jean-Louis Margolin,
historien, maître de conférences, Aix-Marseille Université, IrAsia.
moussons.revues.org › Numéros › 22 › Comptes rendus?

[...] Éric Panthou [...] insiste d'abord sur le poids du secteur dans l'économie coloniale de l'entre-deux-guerres. En Cochinchine, quelque 80.000 ouvriers travaillaient, à la fin des années 1920, sur les plantations d'hévéas, dont une forte majorité d'« engagés » sous contrat (92 % à 95 % dans les plantations Michelin), souvent venus du Tonkin surpeuplé ; au total, de 1926 à 1954, 260.000 travailleurs y auraient été recrutés. En octobre 1927, le gouverneur général Alexandre Varenne (un socialiste) régla l'engagisme, instituant des contrats de trois ans, des obligations en matière d'alimentation, de logement et de soins médicaux, ainsi qu'une Inspection générale du travail. Cela ne résolut pas le problème du manque chronique de main-d'œuvre, alors que les besoins des plantations d'hévéas étaient estimés à 25.000 travailleurs par an.

Il faut dire que le *turnover* était considérable. Phu-Riêng (plantation Michelin) connut une mortalité de 170 pour mille en 1927, cependant réduite à 25 pour mille dès 1929 (du fait de l'accoutumance des survivants au plasmodium malarien, ce que Panthou ne perçoit pas). Pour l'ensemble des plantations d'Indochine, les mêmes années, les chiffres furent de 54 et 28 pour mille (p. 245). La plupart des survivants, on le conçoit, partaient à la première occasion, assez souvent « illégalement » : un cinquième des travailleurs de la plantation de Phu-Riêng s'enfuit en un an, en 1927-1928 (p. 289). Pareille « désertion » était répréhensible au pénal⁴. Quant à la récurrence aux manquements à la discipline, elle pouvait être punie de cinq à dix jours de détention, sur la plantation elle-même (p. 49). Les recruteurs de main-d'œuvre agissant pour le compte des grandes sociétés abusaient fréquemment de leur situation : ainsi, certains

⁴ Forte amende ou peine de prison de six jours à trois mois, suivant l'article 67 de l'arrêté du gouverneur général du 11 novembre 1918. Varenne, en 1927, étendit la mesure à l'ensemble de l'Indochine – Gouvernement général de l'Indochine, Réglementation du travail en Indochine : textes en vigueur au 1^{er} janvier 1929, Hanoi, Inspection générale du travail en Indochine, 1929. Un décret de juin 1932 aggrava la sanction : jusqu'à deux ans de prison et 300 piastres d'amende, une somme considérable (Panthou, chap. cité, p. 318).

travailleurs tonkinois ne reçurent que six piastres de prime à la signature du contrat, au lieu des dix prévues (p. 41, 199).

La journée de travail, de dix heures depuis les décrets Varenne de 1927, était censée inclure les longs déplacements à pied, mais cela n'était pas toujours respecté. Sur les plantations Michelin (probablement les plus dures), il n'y avait que quelques jours de repos par an, lors de la fête du Têt (Nouvel An). Le dimanche, cinq heures de nettoyage des abords des maisons étaient requis (p. 223-225).

L'ordre quasi militaire conduisit à diverses violences, et à la très dure grève de la plantation de Phu-Riêng, en 1930. L'état physique, parfois lamentable, des rapatriés fut donné comme justification à l'assassinat en 1929 de [Alfred] Bazin, un des organisateurs du recrutement au Tonkin. Les autorités françaises s'en inquiétaient, elles aussi : le gouverneur de Cochinchine Pagès, en 1937, jugeait « régalien, périmé, abusif » le pouvoir des planteurs (p. 202). Peu après, l'inspecteur du travail d'Hugues indiquait, à propos de la plantation Michelin de Dâu-Tiêng : « Il est inadmissible que la violence puisse continuer à être considérée comme un mode de traitement normal de la main-d'œuvre. » (p. 280). Pagès renchérisait :

[...] de tout temps les coolies de Dâu-Tiêng m'ont apparu être traités comme des prisonniers, comme de pauvres loques que les assistants accablaient de leur mépris et de leurs injures à défaut de coups. (Message de mai 1937 au gouverneur général, cité p. 300.)

Le manque persistant de bras sur les plantations d'hévéas, joint aux considérables moyens de pression (en métropole surtout) d'une entreprise comme Michelin, amena à des quotas de recrutement annuels à leur avantage, et, en conséquence, à la colère des patrons (français) des mines et des plantations de café d'Annam et du Tonkin. Eux-mêmes manquaient de main-d'œuvre, et ripostèrent par une campagne de presse contre les « esclavagistes » (on disait plutôt les « jauniers », par allusion aux négriers) de l'hévéa cochinchinois (p. 195-197). En outre, dès 1911, et surtout pendant la crise des années 1930, Michelin – qui raisonnait avant tout comme manufacturier en France, et entendait en priorité s'assurer un approvisionnement abondant et bon marché en caoutchouc – s'opposa violemment au Syndicat des planteurs d'hévéas d'Indochine, qui prétendait imposer à la métropole des mesures protectionnistes à l'encontre du caoutchouc étranger, alors même que la colonie ne pouvait fournir des quantités suffisantes aux industries françaises (p. 184-187). Le mince patronat européen d'Indochine était loin d'être uni, ce qui confirme une série d'études récentes⁵.

On ne peut pas davantage parler d'une parfaite solidarité entre administration et capital privé, n'en déplaie aux fantasmes persistants du discours anticolonial.

Certes, pendant la grande crise, les autorités sauvèrent l'hévéaculture de la ruine en la subventionnant : entre 1930 et 1934, 96 millions de francs de primes allèrent aux exportations des plantations en activité, 90 millions de prêts à l'entretien de celles à l'arrêt (p. 178). Ces montants ne sont pas négligeables, mais, partagés entre des dizaines de sociétés, ils ne pouvaient couvrir de nouveaux défrichements de quelque ampleur, ou le renouvellement complet des arbres trop âgés. Ainsi, Michelin estimait en 1927 à 220 millions de francs (130 millions d'euros de 2012) les sommes nécessaires à la mise en valeur de sa concession de 30.000 hectares de Nui-Bara. Du coup, une large part, peut-être la majeure partie des terres concédées, resta en friche – définitivement, puisque la haute conjoncture du milieu des années 1920, qui avait conduit à l'essor tardif (quinze ans après la Malaisie ou Sumatra) de l'hévéaculture indochinoise, ne se répéta jamais durablement, face en particulier aux trente-cinq années de guerre qui allaient faire suite à la Grande Crise.

⁵ Xavier Daumalin en dresse une bonne synthèse dans « Les milieux d'affaires et les sociétés coloniales », in *Les sociétés coloniales à l'âge des empires, des années 1850 aux années 1950*, Dominique Barjot & Jacques Frémeaux, éd., Paris : SEDES-CNED, 2012, p. 233-241.

La grande technicité de cette industrie, ainsi que la concentration des débouchés sur un petit nombre de marchés (au premier rang desquels celui des États-Unis) firent vite éclater le cadre trop étroit de la colonie, et même de l'empire. Les nécessités imposèrent des collaborations internationales inusitées : investissements français, belges ou américains en Malaisie, présence de cadres de plusieurs pays sur une même plantation, transmission (à l'occasion clandestine...) de secrets industriels, tels ces clones d'hévéas indonésiens que Michelin se procura en 1929, et qui, en Cochinchine, devaient faire de ses plantations les plus productives à l'hectare (p. 221). Dès avant la Seconde Guerre mondiale, la colonisation perdait de son sens, pour le patronat le plus dynamique en premier lieu. La mondialisation se profilait derrière la gloire pâlie des empires.

L'ouvrage aide enfin à comprendre pourquoi les plantations constituèrent l'un des principaux viviers de l'agitation sociale et politique des années 1930 (il en alla de même en Malaisie ou aux Indes néerlandaises), et sont aujourd'hui au centre de la mythographie des origines du communisme vietnamien. Dans le secteur de l'hévéa, en Cochinchine, le *Mémento de l'assistant* de 1928 estimait à un à trente-trois le rapport entre le salaire du coolie et celui du cadre européen (p. 207). Quant à la maison de ce dernier, elle coûtait, sur la plantation Michelin de Dâu-Tiêng, quatre cents fois le logement d'un ouvrier autochtone (p. 242). À cette polarisation sociale extrême (et aux violences déjà mentionnées) s'ajoutèrent les licenciements massifs de la Crise : la main-d'œuvre des plantations Michelin de Cochinchine chuta de 60 % de 1928 à 1936 (p. 231). Le dévouement et l'habileté des militants communistes y furent également pour beaucoup. Ils surent souvent retourner à leur avantage les principes et les figures totémiques du colonisateur. Ainsi, la plus nationale des saintes françaises fut invoquée à l'occasion de son procès par l'ancien séminariste Tran. Justifiant la violence de la grève qu'il avait dirigée (en 1930), il déclara : « C'est Jeanne d'Arc qui nous y a poussés » (p. 150). Enfin, les tribunaux ordinaires, par opposition à ceux d'exception mis en place lors des grandes révoltes, n'hésitèrent pas à faire preuve d'indépendance. Ainsi, lors du procès de la grève armée de Phu-Riêng (1930), les lourdes sentences de première instance (trois à cinq ans de prison) furent presque toutes réduites en appel (six à douze mois pour la plupart) (p. 148-150). La répression était suffisante pour créer des héros populaires, mais insuffisante à les mettre au pas.

Une brute
(*L'Écho annamite*, 2 octobre 1929)

Oui, c'était une brute que cet Européen qui se livrait à des voies de fait sur le personnel du [bungalow de Tâyninh](#), pour un motif des plus futiles !

Naturellement, notre ami Paul Cua a déposé une plainte contre cet irascible individu, et l'enquête a suivi son cours.

Nous estimons inutile de nous arrêter sur un fait de peu d'importance. La plainte dont il est question n'aurait pas même eu lieu si M. Cua n'était pas malade ce jour-là. Car il aurait fait justice lui-même, et l'affaire eût été réglée.

Nous ne relatons cet incident que pour montrer la mentalité de certains employés de plantation, lesquels, habitués à se servir de coups de botte et de poing sur la personne d'inoffensifs coolies, se croient tout permis, même dans un hôtel.

Nous croyons savoir que l'individu en question était un surveillant à la plantation Michelin de Dau-Tieng.

Nous attirons donc l'attention du directeur général de cette firme sur la conduite d'un de ses employés. Des gens de cet acabit ne devraient pas être parmi son personnel, lequel gagnerait à se faire estimer des indigènes, ne serait-ce que pour la bonne marche du travail à la plantation.

Épilogue de l'affaire P. Gua contre Maignan
(*L'Écho annamite*, 15 novembre 1929)

Nous avons porté à la connaissance de nos lecteurs. les violences exercées. par en surveillant de Plantation à Dâu-tieng sur le personnel du bungalow de Tâyninh. Son directeur, notre ami P. Cua, avant déposé, en son temps, une plainte contre cet irascible, lequel fut condamné, malgré ses dénégations, à 16 francs d'amende, à l'audience correctionnelle du 13 courant.

Nous croyons intéresser nos amis en rappelant une belle parole de M. Cua, lors de sa confrontation avec le surveillant en question, au commissariat de police. Tandis que celui-ci niait effrontément, notre ami, pour couper court à ses racontars, lui dit :

« M. Maignan — c'est le nom du surveillant —, on prétend que les Annamites sont menteurs. Montrez-vous maintenant français ! »

Hué a reçu de nombreuses visites
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1930)

À l'occasion du Têt, de nombreux touristes vinrent visiter la capitale et ses environs :
... MM. Paris, Coulon, Defong, des plantations Michelin...

FÉVRIER 1930 : PREMIÈRE GRÈVE À LA PLANTATION MICHELIN DE PHURIENG

Le drapeau rouge flotte sur Thuan Loi
par F. Graveline, *Des hévéas et des hommes, l'aventure des plantations Michelin*,
Paris, édition Nicolas Chaudun, 2006

« Le bruit d'une sédition grave, qui se serait produite sur une plantation cette nuit, courait en ville ce matin », annonce *l'Opinion* du 6 février 1930. L'assassinat de Monteil, deux ans plus tôt, est encore dans toutes les mémoires. La rumeur dit vrai, Thuan Loi est en grève. Thuan Loi encore, on s'alarme. Combien de morts cette fois-ci ? Les 1.300 coolies de Thuan Loi ont cessé le travail depuis le 5. Ce soir, ils ont lancé un ultimatum : « Tous les Européens doivent avoir quitté la plantation avant que la lune soit couchée. »

Depuis quelques mois, les tensions sont palpables dans la plantation, aussi bien que dans la colonie.

Soumagnac (le directeur) n'en revient pas de ce qui se passe. Il a sous-estimé leur détermination. C'est que l'affaire a été préparée de longue date. Des caches ont été aménagées en forêt pour entreposer des vivres et faire face à une grève prolongée, des négociations ont été entreprises avec les Moïs afin qu'ils ne pourchassent plus les coolies fugitifs. Mais surtout, un patient travail de propagande a été mené à bien pour faire partager les idées communistes. Des tracts, des journaux clandestins ont circulé, un réseau s'est créé entre les villages, les forces se sont unies. Le combat pouvait commencer.

Deux avions ont survolé la plantation cet après midi...

L'inquiétude ronge les Européens.

Le directeur file sur Bien Hoa où il prévient les autorités. La réaction ne se fait pas attendre. Des camions transportant plusieurs centaines de légionnaires montent de Saïgon vers la plantation, bientôt suivi par Arnoux, le chef de la sûreté, et par le gouverneur [de la Cochinchine, M. Krautheimer] en personne. Le siège de Thuan Loi se prépare. On n'a aucune nouvelle des Européens restés sur place. On s'attend à une résistance acharnée.

Mais, au lieu de combattants populaires (...), on tombe sur des coolies tranquillement assis en groupe et sans armes. La révolte est finie, seule persiste la grève. En fait, les grévistes, après l'ivresse du premier succès, se sont rendus compte que la résistance armée conduirait à un bain de sang et à l'anéantissement du mouvement. Mieux valait rester dans la légalité pour pouvoir poursuivre le mouvement.

Les autorités veulent des coupables. L'affaire est trop grave. Des arrestations sont effectués par dizaines, l'unité des grévistes se fissure, des langues se délient.

Les principaux suspects sont déferés à Saïgon et sont condamnés au bagne, Phu écopant de la plus lourde peine, 5 ans de travaux forcés.

À Thuan Loi, le travail finit par reprendre au bout de quelques jours, des centaines de coolies s'étant d'abord enfuis dans la forêt.

Mais rien ne sera plus comme avant : une atmosphère de suspicion s'installe. »

LA RÉVOLTE DES COOLIES DE PHURIENG
(*Courrier saïgonnais*, 7 février 1930)

Les 1.300 révoltés furent harangués mercredi sous des drapeaux rouges avec faucille et marteau. [...]

Incident à la plantation de Phuriêng
(*La Tribune indochinoise*, 7 février 1930)

Le 4 février, à 14 heures, sous prétexte d'assister à l'inhumation d'un camarade, 300 coolies du village n° 2 de la plantation Michelin à Phuriêng cessèrent le travail.

Le directeur avisa de cet incident le gendarme Morère, délégué à Nui Bara, et celui-ci se rendit au village le 5 février à 5 heures accompagné de 8 miliciens pour y faire une enquête.

L'arrestation de certains coolies considérés comme les instigateurs de la cessation du travail ne fût pas maintenue et le travail reprit.

Le même jour, sur la plainte formulée par des coolies du village n° 9, un cai accusé de vol fut arrêté et conduit à Nui Bara.

Se ravisant ensuite, les coolies demandèrent que le cai fût relâché. Peu après, le directeur de la plantation apprenait que 1.300 coolies s'étaient concentrés au village n° 3. Le délégué se rendit immédiatement sur les lieux avec 20 miliciens. Ceux-ci furent molestés par les coolies, eurent deux des leurs blessés, mais ils ne firent pas usage de leurs armes.

Des coolies accompagnèrent ensuite le directeur et le directeur général au village n° 2 où ils leurs présentèrent leurs revendications qui consistaient en :

- 1°) l'octroi de la journée de huit heures ;
- 2°) le renvoi des deux assistants ;
- 3°) le mise en liberté du cai arrêté.

Des renforts de miliciens prélevés à Saïgon, Cholon et Giadinh furent envoyés sur les lieux et parvinrent à ramener le calme dans les villages 2 et 3 et à arrêter les meneurs.

Au cours de ces incidents, aucun Européen n'a été molesté. Le délégué de Nui Bara se retira dans le poste de Phuriêng sur lequel le directeur de la plantation évacua les Cochinchinois.

Dernières nouvelles

Aux dernières nouvelles, au village n° 2, une quinzaine de meneurs ont été arrêtés. Le calme est rétabli mais le travail n'a pas repris.

Village n° 3. — Les coolies de ce village s'étaient transportés au village n° 2. Une quarantaine de meneurs ont été arrêtés et les coolies ont regagné leur village.

À ce village, le travail n'a pas repris et il règne encore une légère effervescence.

Au village n° 9, les meneurs ont été arrêtés, les coolies ont pillé le boutiquier chinois de la localité et se sont égaillés dans la plantation.

Les Européens et les Chinois, ainsi que les coolies n'ayant pas participé au mouvement, sont réunis à la « portion centrale » où ils sont protégés par 10 gendarmes européens et une centaine de linhs. La sécurité de la région est, à l'heure actuelle, parfaitement assurée. Les autres plantations sont calmes.

(Communiqué)

Incident
(*Les Annales coloniales*, 10 février 1930)

Un incident s'est produit sur les plantations Michelin à Phurieng (Cochinchine), à la suite duquel 1.200 coolies environ ont cessé le travail. Le Gouverneur s'est rendu sur les lieux. Quelques meneurs ont été arrêtés parmi les travailleurs tonkinois qui seront rapatriés au Tonkin. L'incident est en voie de règlement, le travail semble devoir reprendre prochainement.

Une page de la colonisation française

UNE MANIFESTATION DE SOLIDARITÉ ANNAMITE
à PHU-RIÈNG

TENTATIVE DE RÉBELLION ?
PROPAGANDE COMMUNISTE ? NON !
MISÈRE ? OUI.

(*La Tribune indochinoise*, 10 février 1930)

À la plantation Michelin à Phu-riêng (Biênhoà) (De notre envoyé spécial).

L'évocation du mot « Phuriêng » est macabre. Il y a deux ans à peine, ce coin de la brousse cochinchinoise fut le théâtre d'un drame qui coûta la vie à un surveillant français et à plusieurs Annamites, « auteurs » de cet assassinat.

Comme d'autres confrères, la « Tribune indochinoise » a longuement relaté les péripéties de cette page douloureuse de la colonisation française, en a étudié les causes profondes et a suggéré quelques idées pour remédier, dans la mesure du possible, aux souffrances, à la misère dont étaient victimes des milliers de nos compatriotes attirés dans les plantations caoutchoutières de l'Est, par des recruteurs mercantiles.

Aussi, avant-hier soir, mercredi quand un de nos correspondants de Biênhoà nous a téléphoné pour nous mettre au courant d'une « tentative de rébellion » à Phu-riêng, ce drame de 1928 revint-il à notre mémoire. En ville, le bruit courait que les disciples de Lénine auraient joué un rôle prépondérant dans cette affaire, qu'il y aurait eu du sang versé, que la force armée serait intervenue, etc. Par conscience professionnelle, nous n'avons pas voulu relater, même succinctement, tous ces bruits plus ou moins tendancieux.

Notre voix, nous la voulons simple, impartiale, vraie. Nous avons voulu voir de nos propres yeux ce qui se passe là-bas ; nous avons voulu avoir une idée personnelle de cette « tentative de rébellion » sur place même, en toute objectivité pour mieux éclairer l'opinion, publique...

Une Delage et hop ! En route pour Phuriêng.

Voici Gadinh, un peu plus loin du pont de Binh-loi, notre auto tourne à gauche, et c'est Laithiêu, Thudaumot Cinq kilomètres à partir de ce centre, des plantations d'hévéas succèdent aux plantations d'hévéas sans interruption, à perte de vue : ici celle de M. Lacour, là de M Canque, un peu plus loin celle de M. Duzan. Des millions de capitaux enfouis, une affaire d'or, des vies humaines sacrifiées...

Après trois heures de voiture, par un chemin tortueux, sur des virages raides, voici la forêt de bambous. Un peu plus loin au km. 110 de Saïgon, voici Phu-riêng. Juchées au sommet du mamelon, des maisons en bois, sur pilotis : c'est la résidence du directeur de la plantation Michelin, M. Soumagnac — tel est le nom de ce directeur — qui est, nous dit-on, sympathique, charmant. Mais l'est-il vis-à-vis d'un envoyé d'un journal

annamite qui, en d'autres circonstances, n'a pas ménagé sa critique ? D'ailleurs, il a ses points de vue, reflétés par d'autres confrères français : ils ne constituent qu'un son de cloche : ceux du patron. D'autres seront, nous pensons aussi intéressants, sont à recueillir : ce sera la voix des humbles des faibles, qui contribueront aussi à mieux rétablir la vérité.

Une histoire de cochon

Et de... misère.

Quelques kilomètres plus loin de cette résidence, voici le village n° 9, édifié par la plantation Michelin, surveillé par un assistant français, lequel a sous ses ordres des caporaux annamites. Nous nous sommes permis de soumettre quelques-uns de ceux-ci à une interview amicale entre compatriotes. Ne se doutant de rien, ils parlent, parlent...

À un confrère, venu pour l'interviewer, M. Soumagnac a déclaré :

« Depuis un mois environ, le mouvement était à l'état latent ».

En effet ! Son caporal X... abonde dans son sens et voici ce qu'il nous dit :

X. — Le travail est dur, le salaire est faible, la fièvre mine la santé des coolies : ils sont mécontents.

Moi : — Comment ?

X.- Jugez, monsieur. On se lève à l'aube.

À 5 h. 1/2, appel au chantier. Travail de 6 heures à 11 h. Dans l'après-midi, à une heure moins un quart, appel. Travail à partir de 1 heure jusqu'à 5 heures. Soit 9 heures de travail effectif, pour un salaire de 0 p. 40 par jour. Déduction faite des dimanches, combien leur reste-t-il ? Une dizaine de piastres Et les amendes ! et la fièvre !

Moi : — Et cette tentative de rébellion ?

Puisqu'il n'y a pas de fumée sans feu, en connaissez-vous la cause réelle, profonde ? Ils sont si terribles que ça, nos compatriotes d'origine tonkinoise ?

C'est bien simple, Monsieur, il y a derrière tout cela une question de sous, de misère. Oui de misère. Il y a aussi une histoire de cochon.

Moi : Une histoire de cochon ?

X. — Oui, de cochon. Quelques jours avant le Têt, des coolies ont remis au caporal Luu qui 1 p., qui 0 p. 50, en vue du Têt. Or, le 29 du 12^e mois annamite. n'ayant rien vu venir, ils ont réclamé leur argent à Luu. Celui-ci, un peu ivre, les insulta. D'où plainte au directeur. Arrêté le mardi matin à 8 heures, ce caporal a été relâché le soir du même jour sur la réclamation d'autres coolies qui lui étaient sympathiques.

Entre-temps, un coolie mourut de fièvre. Par suite des congés du Têt qui amollit même les caractères énergiques, nos compatriotes ont un tantinet de paresse sous le prétexte d'accompagner leur camarade à sa dernière demeure, ils demandèrent l'autorisation de chômer le mardi.

Moi : Y a-t-il des instigateurs dans ce mouvement ?

X. — Si, il y en a, mais pas autant que ceux qu'on a arrêtés avant hier mercredi, soit plus d'une centaine, parmi lesquels il y a bien des innocents. »

Devant cette manifestation en bloc qui surprit bien des gens, manifestation dont le mobile est la misère, une force armée composée de miliciens de Biênhoà, de Thuduc, de Thudaumot, de Cholon et de Giadinh, commandés par des gendarmes, aidés par des agents des brigades mobiles, s'est rendue sur les lieux.

Ouvrons une parenthèse et disons qu'il y a lieu de rendre justice au sang-froid des gendarmes et des miliciens qui composèrent cette force armée. Mais il y a lieu de retenir aussi ceci qui est une démonstration pacifique de la solidarité des pauvres coolies : ils vinrent, sans bâtons, ni coupe coupe ni le moindre canif au devant des miliciens ; assagis sans doute par les conséquences douloureuses du précédent drame, celui de 1928. Quelques-uns montrèrent leur torse nu.

Quoi qu'il en soit, deux miliciens, trop zélés ou trop «froussards », eurent des gestes menaçants en mettant en joue les protestataires. Ils furent immédiatement désarmés et leurs fusils rendus, séance tenante, au gendarme qui les commandait.

Arrestation des meneurs

Parmi les 1.200 coolies qui constituent la main-d œuvre de Phuriêng et disséminés dans les villages 2, 3 et 9, plus d'un dixième a été arrêté comme « meneurs ». Deux coolies, qui avaient répondu affirmativement à la demande s'ils voulaient être rapatriés, ont été arrêtés également.

Mis au courant de cet événement, M. le gouverneur Krautheimer, accompagné de MM. Marty, administrateur de Biênhoà, Buissière, Texier, inspecteur du travail, Blachère, capitaine de gendarmerie, vint en personne à Phuriêng à l'aube du mercredi.

L'attitude calme des représentants de l'autorité et la réserve des miliciens semble avoir favorablement impressionné les manifestants qui, d'ailleurs, n'avaient pas montré de l'hostilité aux Européens, en tant qu'Européens.

Aussitôt effectuée l'arrestation des meneurs, et après l'évacuation des miliciens qui eut lieu à 11 heures, plus de 800 coolies restés libres et qui voulurent manifester leur sympathie à leurs camarades arrêtés et conduits à Biênhoà se solidarisèrent avec eux et gagnèrent le large.

Certains confrères ont prétendu que ces coolies ont pillé les boutiques au village n° 9. Ce qui hâtons-nous de le dire, en témoin oculaire, n'est pas l'exacte expression de la vérité. Paisiblement, ils sont venus demander un emprunt de 50 p. et des vivres à une Tonkinoise boutiquière dans ce village.

Propagande communiste ?

Nous avons essayé de savoir, de près, si cette manifestation est provoquée par des « communistes ». Nous avons interrogé, d'un ton familier, une dizaine de compatriotes restés au village n° 9 sur cette propagande ?

Il y a, disent-elles, une entente qui date depuis plus d'un mois entre les coolies des villages 3 et 9 pour obtenir une amélioration de leur sort, amélioration qui consiste en deux choses nettes, catégoriques :

- 1° Journée de huit heures,
- 2° Salaire plus élevé.

Un point, c'est tout !

C'est là, comme partout ailleurs, l'éternelle lutte entre le Capital et le Travail.

Quant à demander l'expulsion de tous les assistants français comme certains l'ont prétendu, cela est faux.

Bref, voudra-t on chercher une diversion en faisant intervenir l'Homme-au couteau-entre-les-dents, alors qu'il s'agit, uniquement en l'espèce, d'un mobile : la souffrance, la misère ? Gagner 0 p. 40 par jour, travailler 9 heures effectives, avec en perspective, la fièvre et la... mort c'est tentant !

ALPHA

(Phuriêng, 7-2-30).

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1930)

Saïgon, 9 février. — Un incident s'est produit sur les plantations Michelin à Phurieng (Cochinchine), à la suite duquel 1.200 coolies environ ont cessé le travail. Le gouverneur

s'est rendu sur les lieux. Quelques meneurs ont été arrêtés parmi les travailleurs tonkinois et seront rapatriés au Tonkin. L'incident est en voie de règlement, le travail semble devoir reprendre incessamment.

Thûdaumôt
La grève aux plantations Michelin de Dau-Tieng
(*L'Écho annamite*, 3 mars 1930)

Décidément, les Plantations Michelin font parler d'elles ! Après Phurieng, c'est le tour de Dautieng, où vient d'éclater une nouvelle grève.

Deux cents coolies manifestent parce qu'un assistant européen de Phurieng est désigné à la tête du village n° 14 de Dautieng.

Cette nomination n'a pas l'heur de plaire à deux surveillants indigènes : un Tonkinois et un Annamite, qui excitent les coolies à protester contre cette mesure, qu'ils estiment arbitraire.

Aussi, lorsque l'assistant européen nouvellement affecté au village 14 se présente à eux, les coolies avancent vers lui, menaçants.

Prudemment, l'assistant bat en retraite et prévient la direction des plantations Michelin, qui alerte la Police et la Sûreté de Thu-Duc.

Les mutins se retirent dans la forêt.

Mais, en proie à la faim, nos coolies regagnent, à la nuit tombante, par petits groupe, leurs baraquements.

Le lendemain, après avoir répondu à l'appel, ils reprennent leur habituelle occupation.

Les deux meneurs sont arrêtés.

Le calme le plus absolu, à présent, règne à Dautieng et nous souhaitons, de tout cœur, que pareil incident ne se renouvelle plus jamais, pour le plus grand bien de nos coolies, de leurs surveillants, assistants et employeurs.

À DAUTIËNG
Deux cents coolies se révoltèrent
(*La Tribune indochinoise*, 3 mars 1930, p. 1, col. 7)

Nous apprenons que le 26 février, au matin, deux cents coolies des plantations Michelin, à Dâu-Tiêng se révoltèrent, et gagnèrent la forêt. Mais au soir, les manifestants rentrèrent par petits groupes. La brigade mobile de la Sûreté de Tau-duc se rendit sur les lieux pour enquêter.

Deux surveillants, un Tonkinois et un Cochinchinois, soupçonnés d'être les instigateurs de cette mutinerie, ont été arrêtés.

Après Phuriêng, c'est le tour de Dâu-Tiêng. Décidément, Michelin n'a pas de chance avec les coolies annamites.

Un magnifique résultat de l'inspection du Travail
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 mars 1930)

Notre confrère « la Dépêche » a annoncé que, devant l'attitude des Tonkinois et aussi, un peu, celle de l'Inspection du travail, le directeur de la plantation Michelin a décidé de demander à Clermont-Ferrand l'abandon de la plantation.

Il est évident que les déboires ont été rudes.

Mener à bien l'effort magnifique réalisé par Michelin à force d'argent, traiter les indigènes avec la bienveillance de tradition dans la maison et aboutir au résultat qu'on a pu voir, c'est quelque peu décourageant. Mauvaise volonté haineuse de ces Tonkinois, qui pourtant, mouraient de faim en leur Tonkin. et trouvaient là un sort inespéré, incompréhension et méfiance administratives, il y a là de quoi décevoir les volontés les mieux trempées.

Pourtant, c'est ce qu'endurent tous les colons, et avec infiniment moins de moyens que peut mettre en œuvre la maison Michelin.

Comme Michelin, les colons doivent lutter avec la main-d'œuvre ; comme Michelin, ils doivent vivre avec les indigènes, essayer de les comprendre, de les amener à travailler avec lui ! Et ils n'ont pas l'argent dont on dispose chez Michelin !

Comme lui, encore, les colons se trouvent en butte aux vexations d'une administration tatillonne et bornée. Et ils n'ont pas la puissance dont dispose Michelin.

Le colon lutte pourtant.

Presse indochinoise.

SAIGON

(L'Avenir du Tonkin, 3 avril 1930)

Après les grèves de Phu-Rieng ; les condamnations. — Le tribunal provincial de Biên-Hoà a prononcé hier les condamnations suivantes contre les meneurs qui avaient provoqué la grève signalée au début de février sur la Plantation Michelin à Phu-Rieng, et au cours de laquelle 1.200 coolies avaient cessé le travail.

Une peine de 5 ans de prison, trois de 3 ans, deux de 2 ans, une de 1 an, et trois de 6 mois.

Une lettre de Hanoï

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 avril 1930)

Le *Temps* a publié la très intéressante lettre suivante datée de Hanoï, 23 février, qui relate avec précision les événements de Yen-Bay et du Tonkin et en définit clairement la portée.

.....

La concomitance des faits est prouvée encore par une tentative, heureusement manquée, qui eut lieu en Cochinchine, aux plantations Michelin. Le coup avait été monté par des travailleurs tonkinois et devait amener, comme à Yen-Bay, la disparition des Français de l'endroit, ainsi que des domestiques et secrétaires cochinchinois.

.....

À la suite des grèves Michelin
(Les Annales coloniales, 19 avril 1930)

La direction des plantations Michelin a décidé de renvoyer dans leur pays, les grévistes. Un groupe de 105 coolies ont donc été transférés au dépôt de Xom-Chieu et attendent leur rapatriement pour le Tonkin.

AU PALAIS
Appels correctionnels
L'affaire de Phurieng
(*L'Écho annamite*, 4 juin 1930)

Nous avons relaté l'appel des meneurs et manifestants de Phurieng, à la plantation Michelin. L'affaire a été mise en délibéré, et la Cour a confirmé purement et simplement le premier jugement.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1930)

Sont repartis en France :
Soumeignac, directeur des plantations Michelin à Phu-Rieng

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 9 juillet 1930
(*Saïgon Sportif*, 18 juillet 1930)
Admissions
Membres actifs

À titre de membres extérieurs
M. Malye Maurice, plantation Michelin de Dautieng, présenté par MM. H. Souques et Barat.

À l'Union des planteurs de caoutchouc indochinois
(*Les Annales coloniales*, 5 août 1930)

[...] L'industrie du caoutchouc manufacturé en France est d'ailleurs largement intéressée à l'essor des plantations indochinoises. C'est le cas pour Bergougnan et la Société Michelin. Cette dernière firme a fait un très gros effort en Extrême-Orient pour s'assurer directement la matière première dont elle a besoin.

À l'*Officiel d'Indochine*
DEMANDES DE CONCESSIONS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

Les plantations Michelin demandent l'autorisation d'établir une prise d'eau sur la rivière de Saïgon à 500 m. en amont du village de Dau-Tieng (120 km. de Saïgon par voie d'eau).

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 octobre 1930)

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le mariage, qui a été célébré le 10 octobre, de Rose Le Corre, fille de M^{me} et de M. Aristide Le Corre, commis principal de la Marine, en retraite (France), avec M. Maurice Fargé, assistant de la plantation Michelin.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 15 décembre 1930
(*Saïgon Sportif*, 19 décembre 1930)

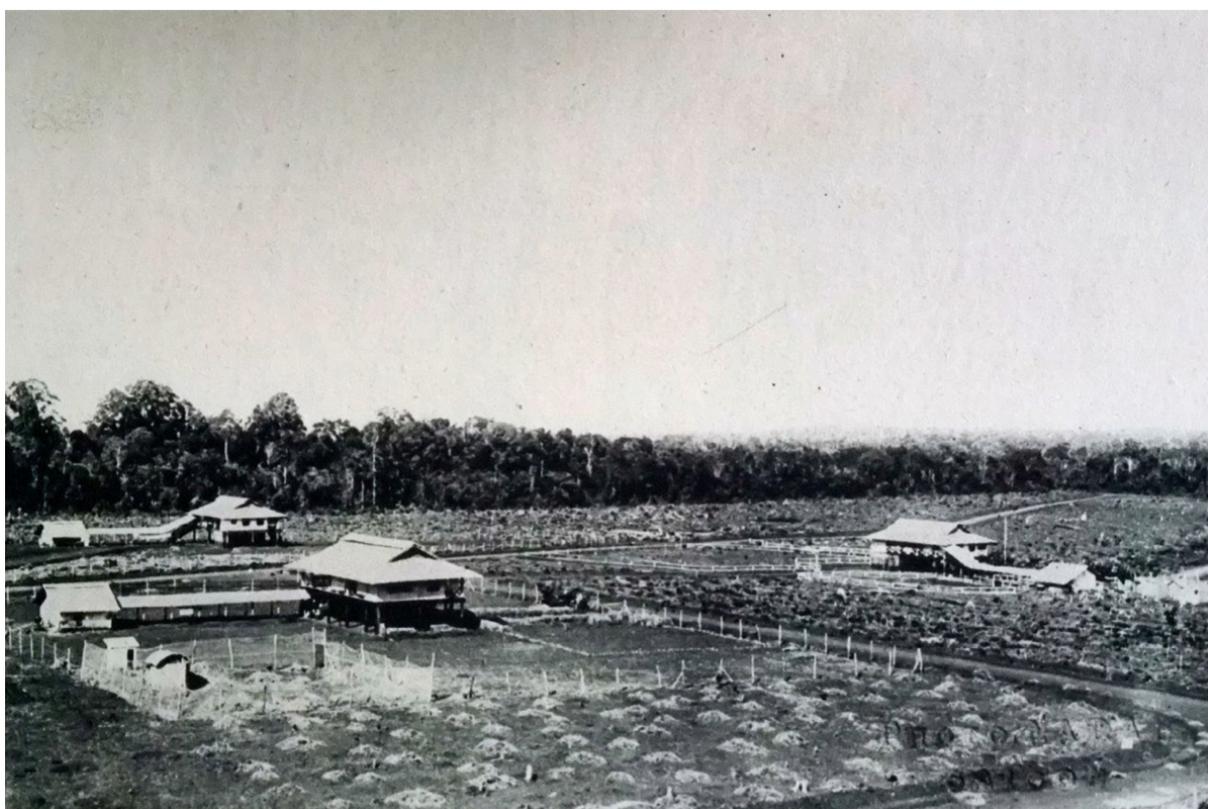
Admissions
À titre de membres actifs
M. Teurière, Cie Michelin, présenté par MM. Peysson et Courtois.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1930)

Quarante coolies tonkinois récemment arrivés à la plantation de Phu-Rieng (Michelin) ont refusé de travailler et 11 meneurs ont été arrêtés.



Un village (Pl. 73)
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine, 1931*)



Maisons en bois pour Européens (Pl. 74)



Maisons en maçonnerie pour Européens (Pl. 75)



Orphelinat. — Le repas des enfants (Pl. 142)



Terrain après abattage (Pl. 135)



Défrichement (Pl. 136)



Scierie (Pl. 77)

La liste des assesseurs appelés à siéger aux Assises
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1931)

Voici la liste des assesseurs européens près la Cour criminelle pour l'année 1931. C'est parmi les noms ci-dessous désignés que seront tirés au sort ceux qui doivent siéger aux diverses sessions de la Cour criminelle de l'année :

Assesseurs titulaires

Paillet (Eugène Louis *Gaston*), administrateur délégué de la Société Michelin et Compagnie, Saïgon [ancien dir. du Caoutchouc manufacturé à Saïgon].

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1931)

Les 15 et 16 décembre, 150 coolies de la plantation de Phurieng (Michelin) ont protesté parce qu'ils avaient quitté le chantier à 16 h. 15 au lieu de 15 h. 30. On leur répondit que c'était parce qu'ils n'avaient pas achevé leur tâche, mais ils cernèrent la maison du surveillant cochinchinois, qu'ils voulaient frapper.

M. Dussol, assistant, rétablit l'ordre, le délégué de la Nui-Bara arrêta quelques meneurs et le 17 le travail était normal.

.....

Le jeune Gabou, fils de l'employé de commerce à Laithieu, a été écrasé par un camion de la Société Michelin, qui, allant à Thûdaumôt, doubla une autre voiture et effleura le bord de la route.

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 avril 1931)

Le 14 février, le conseil d'administration de la Caisse de compensation du caoutchouc s'est réuni à Saïgon ; M. Bourrin lut le compte rendu de sa gestion pour 1932, d'où il ressort que la caisse peut encore payer pendant deux ans une prime de 0 p. 10 par kilo.

M. Planchon, représentant de Michelin, demanda que la prime reste basse « afin que les planteurs ne soient pas enclins à des solutions de paresse », et M. Bernard demanda le relèvement de la prime.

Le 16 février, M^e Mathieu, président du Syndicat des planteurs de Caoutchouc, adressa à M. Pasquier une lettre protestant contre les agissements des manufacturiers, signalant que l'hévéaculture est à ses débuts en Indochine, qu'elle fut encouragée officiellement à se développer et demandant que l'emprunt garanti par la métropole soit porté de 170 à 250 millions ou que la taxe soit élevée de 0,30 à 60 centimes le kilo de caoutchouc importé.

Accident d'auto

(L'Écho annamite, 17 avril 1931)

M. Henri V., des Plantations Michelin, est poursuivi comme responsable d'un accident d'auto au préjudice de M^{me} V^{ve} Béquet et de M^e Richard Bourdet.

L'affaire civile fut renvoyée et le jugement établissant l'importance des dommages-intérêts à servir aux victimes fut rendu.

M. V. a été condamné à verser 10.000 piastres de dommages-intérêts

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mai 1931)

Repartent en France :
Brulé, de la maison Michelin

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juin 1931)

La Société des Hévéas de Xuan-Loc a éprouvé en 1930 une perte d'exploitation de 11.435 piastres compensée à concurrence de 8.082 piastres par la vente de graines à la plantation Michelin.

.....

COCHINCHINE
LA VIE ADMINISTRATIVE
Arrêté
(*Les Annales coloniales*, 11 août 1931)

Est paru à *l'Officiel de l'Indochine* l'arrêté suivant: Arrêté du gouverneur de la Cochinchine, approuvé par le gouverneur général, autorisant la Société Michelin et Cie à installer une station de pompage sur la rivière de Saïgon.

PLANTATION MICHELIN 1931 :
BAISSE DES SALAIRES, NOUVELLE GRÈVE

Ngo Van, *Viêt-nam (1920-1945)*, L'Insomniaque, 1995, p. 191 :
À la plantation Michelin de Dau-tieng, on baissa les salaires des coolies de 40 sous à 30 pour les hommes, de 30 à 23 pour les femmes, et les rations de riz furent amputées. Une grève sanglante s'ensuivit en décembre [1931], mais resta sans résultat. Seule alternative : accepter une demi-famine ou partir.

ANNAM
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1932)

M^{lle} Georgette Sauvage, dame téléphoniste à Dalat, a épousé M. Normand, assistant aux plantations Michelin, de Phurieng.

Décès
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1932)

M^{me} Julien Parienty, née Charlotte Fargé, 27 ans, femme de l'assistant des plantations Michelin.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1932)

Le tribunal de commerce de Saïgon a condamné la société Michelin à payer à son employé M. Hervé 32.750 francs et 456 piastres représentant un passage aller et retour, les appointements de 6 mois de congé et 2 de traversée, la part de gratification pour l'année 1929 et des frais d'hospitalisation. La société Michelin prétendait qu'elle avait des fautes graves à reprocher à M. Hervé et que celui-ci n'avait droit qu'à la délivrance en nature du billet de passage et non à la somme équivalente en espèces.

À la suite d'une réduction de salaire,

les coolies tonkinois de la plantation Michelin manifestent

Les miliciens tirent sur les manifestants : 3 morts, 4 blessés
(*La Tribune indochinoise*, 19 décembre 1932, p. 1, col. 3)

Dans la nuit du 15 au 16 décembre courant, vers minuit, une colonne formée par des engagés tonkinois de la plantation Michelin en conflit avec la direction au sujet d'une question de salaires, quittait la plantation pour se rendre à Saïgon. À l'entrée du village de Dâu-Tiêng, cette colonne se heurta au poste de police, commandé par un quan de la Garde indigène, et refusa d'obtempérer aux sommations d'avoir à se disperser.

Devant l'attitude des manifestants, le poste de police dut faire usage de ses armes. Sept coolies furent blessés dont trois décédèrent. Des renforts de la brigade d'élite de Giadinh et de la gendarmerie furent immédiatement envoyés sur les lieux accompagnant l'inspecteur du Travail, le chef de la province de Thûdaumôt et le contrôleur du Travail de la Région.

Le Résident Supérieur, chargé de l'expédition des affaires courantes, s'est rendu sur les lieux et a conféré avec la direction de la plantation et les coolies. L'intervention conciliante des autorités a apaisé le conflit : les coolies ont regagné leurs cantonnements et se sont déclarés prêts à reprendre le travail.

À cette occasion, le Gouvernement rappelle instamment aux entreprises de plantation qu'elles ne sont autorisées à diminuer les salaires prévus aux contrats de leurs engagés qu'après entente préalable avec ceux-ci constatée par le Contrôleur du Travail de la Région.

(Communiqué).

Il n'y eut pas de manifestation à Dâu-Tiêng, ont dit les blessés
(*La Tribune indochinoise*, 21 décembre 1932, p. 1, col. 4-5)

Trois des quatre coolies blessés au cours des incidents sanglants de Dâu-Tiêng sont actuellement en traitement à l'hôpital de Cholon. Le quatrième, qui n'a été que légèrement atteint, est soigné à l'infirmerie de la plantation.

Interrogés séparément, les trois premiers blessés ont été unanimes dans leurs réponses.

Le 15 décembre, par des placards rédigés en annamite et affichés dans chacun des vingt villages créés dans la concession, la direction de la plantation Michelin avisait les coolies que, d'après les instructions du gouverneur général, les salaires des hommes serait fixé à 0 \$ 30 et ceux des femmes à 0 \$ 23 par journée de travail. En outre, les rations journalières de riz seraient réduites à 700 grammes pour les hommes et à 600 grammes pour les femmes ; chaque enfant au-dessus de 2 ans bénéficierait d'une ration supplémentaire de 200 grammes.

Les coolies protestèrent et obtinrent que la ration fût ramenée à 800 grammes pour les hommes et à 700 grammes pour les femmes.

S'attaquant ensuite à la question de la réduction de salaires, les hommes se rassemblèrent et se rendirent au bureau de la direction pour faire entendre leurs doléances. Sur le conseil du caissier-payeur de la plantation, ils se réunirent au marché du village n° 1 pour attendre l'arrivée de l'administrateur de Thûdaumôt et de l'inspecteur du Travail, à qui ils devaient formuler leurs réclamations. N'ayant vu venir personne, ils se mirent en route vers Thûdaumôt et Saïgon afin d'exprimer leur requête au Contrôleur du Travail, qu'ils connaissent bien et qui parle bien le dialecte tonkinois. Chacun d'eux avait sa couverture et un peu de riz cuit ; aucun ne portait de bâton ni

d'armes quelconques. Ils avaient simplement l'intention de demander l'avis de l'Inspection du Travail sur la réduction de salaires dont ils avaient été avisés simplement par voie d'affiches alors que ces salaires avaient été fixés par contrat. S'ils partirent de nuit, c'est parce qu'ils étaient las d'attendre dehors et ensuite parce qu'ils craignaient que, le jour, les autocars ne leur barrassent la route. Ainsi qu'ils l'avaient déclaré au directeur lui-même, ils ne refusaient pas de travailler et ne voulaient pas davantage manifester.

Les coolies quittèrent donc le village n° 1 vers 9 ou 10 heures et arrivèrent vers minuit à Dâu-Tiêng qu'ils devaient traverser. Le groupe de tête avait déjà passé le centre de Dâu-Tiêng quand des détonations éclatèrent. C'est alors que les blessés furent atteints par les miliciens. Les coolies s'accroupirent et firent le cercle autour des morts ; ils s'opposèrent à ce que les blessés fussent conduits à l'infirmerie de la plantation afin que l'inspecteur du Travail et l'administrateur pussent se rendre compte de l'œuvre des miliciens.

Les trois blessés n'avaient pas entendu de sommations.

Les coolies agirent de leur propre mouvement et n'obéissaient à aucun meneur.

L'intervention du poste de milice de Dâu-Tiêng fut aussi intempestive qu'inutile, car les coolies n'avaient pas de mauvaises intentions et qu'un groupe de 700 ou 800 coolies avait déjà passé quand le poste intervint de façon aussi brutale qu'inattendue.

Telle est la version des trois blessés en traitement à l'hôpital de Cholon.

Nous espérons que le gouvernement établira les responsabilités et prendra, le cas échéant, les sanctions nécessaires. Il semble que les miliciens aient manqué de sang-froid en la circonstance et que, réveillés subitement et se voyant entourés par une foule nombreuse, ils aient tiré « dans le tas » dans un geste d'affolement.

Le drame de Dâu-Tiêng

La version des coolies blessés

(*La Tribune indochinoise*, 23 décembre 1932, p. 1, col. 6-7)

Nous avons publié la version officielle contenue dans le communiqué du gouvernement ; mais nous avons, d'un autre côté, chargé notre service d'information de recueillir les renseignements sur cette affaire. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de publier sur ce triste incident des informations puisées à bonne source et qui corroborent, d'ailleurs, celles données par la Dépêche.

Voici l'article de notre reporter.

N D. L. D.

Mardi matin, je me suis rendu à l'hôpital indigène de Cholon pour interroger les blessés. Couchés dans des lits différents, ils se trouvaient séparés les uns des autres.

Ta-van-But paraissait le moins fatigué et le mieux renseigné des trois. Aussi me suis-je adressé à lui pour le prier de me raconter exactement ce qui s'était passé sur la plantation de Dâu-Tiêng, après avoir pris la précaution de lui faire jurer de dire toute la vérité.

— Le 15 décembre, m'a dit Ta-van-But d'une voix basse et monotone, sans aucun geste, la Direction faisait afficher dans les 20 villages de coolies de la plantation un avis suivant lequel, à partir de ce jour-là même, c'est-à-dire le 15 décembre 1932, la Direction fixait le salaire et les ratons de riz des coolies, hommes et femmes, comme ci-après après avoir obtenu l'assentiment du Gouvernement :

Salaires journaliers

Hommes 0 \$ 30
Femmes 0 \$ 23

Rations

Hommes 700 grammes de riz
Femmes 600 grammes de riz
Enfants au dessus de 2 ans 200 grammes de riz.

Les affiches avaient été posées quelques moments avant l'heure de la distribution du riz. Aussi avions-nous eu le temps de nous consulter afin de savoir s'il était possible d'accepter ces réductions de salaire et de vivres.

Il avait été décidé à l'unanimité de refuser le riz pour réclamer le retour aux anciennes rations et de demander l'avis du contrôleur du Travail, qui paraissait nous aimer sincèrement et qui parlait fort bien notre dialecte tonkinois, sur la réduction de salaire.

Les surveillants nous demandèrent pour quels motifs nous refusions le riz. Quelques-uns d'entre nous, les plus vieux, sortirent des rangs pour répondre qu'il était inique et absurde de diminuer les vivres, car les coolies, sous-alimentés, n'auraient plus la force nécessaire pour travailler. La Direction reconnut le bien-fondé de notre réclamation quant aux rations, qui furent ramenées à 800 grammes pour les hommes et à 700 grammes pour les femmes; mais elle resta intransigeante sur la question des salaires. Quant à nous, nous étions dans une cruelle perplexité : nous ne savions s'il fallait accepter la réduction ou la refuser.

C'est alors que nous eûmes l'idée de profiter du vendredi, jour de repos, pour nous rendre à la Direction afin de demander la permission d'aller jusqu'à Thùdaumôt et Saïgon pour demander à M. l'Administrateur et M. le contrôleur du Travail des conseils à ce sujet. Le caissier payeur alla au devant de nous et nous dit de retourner au marché du village n° 1 pour y attendre l'arrivée de ces deux hauts fonctionnaires parce que nous étions trop nombreux pour être reçus et entendus à la Direction. Nous obéîmes. Mais l'attente se prolongea plus que de raison. À 21 heures, n'ayant vu venir personne, nous décidâmes de nous mettre en route vers Saïgon. Nous avions pris la précaution d'emporter chacun un paquet de riz, du sel poivré et une couverture ; quelques-uns avaient des tubercules de manioc, de patate.

— Aviez-vous des bâtons, des coupe-coupe ? interrompis je.

— Je vous jure, a répondu Ta-van-Bat, que nous n'avons ni armes, ni bâton : nous avons les mains vides.

Nous n'avions pas l'intention de nous livrer à des violences, nous voulions seulement aller voir nos chefs, en qui nous avions confiance. Nous nous disions que si nous portions des armes, on nous prêterait les pires desseins et on nous empêcherait d'approcher ceux en qui nous avions mis nos espoirs. La moitié de la colonne, c'est-à-dire à peu près 700 à 800 hommes, avait déjà dépassé le poste de police de la plantation de Dâu-Tiêng, que nous devons traverser pour arriver à la grande route, lorsque les miliciens se réveillèrent en sursaut et nous intimèrent l'ordre de nous arrêter. Nous répondîmes que nous n'avions nullement l'intention de mal faire et que nous nous rendions tout tranquillement à Saïgon pour voir le Contrôleur du Travail.

Cependant, nous continuions d'avancer, persuadés que les miliciens, satisfaits de nos explications, nous laisseraient passer. Nous entendîmes alors des détonations, suivies d'autres, qui jetèrent la panique parmi nous. Nous criâmes aux miliciens : « Ne tirez pas ! Ne tirez pas ! Nous ne faisons aucun mal ! »

C'était hélas ! trop tard ! Les camarades qui étaient en tête de la colonne retournèrent sur leurs pas. On se rassembla autour des tués ; on ramassa les blessés, au nombre desquels je me trouvais.

Les chefs européens de la plantation vinrent et voulurent transporter les blessés et les morts à l'infirmerie de la plantation, mais nos camarades s'y opposèrent, disant que si

on nous emmenait, les fonctionnaires ne viendraient pas sur les lieux pour faire les constatations nécessaires.

L'infirmier de la plantation se mit alors en devoir de nous panser. M. l'Administrateur de Thûdaumôt et M le Contrôleur arrivèrent sur ces entrefaites.

Nos camarades leur exprimèrent nos doléances et protestèrent contre l'intervention brutale des miliciens. Nous ignorons ce qui s'est passé à partir du moment où nous fûmes emmenés à l'hôpital.

— Vous certifiez l'exactitude de vos déclarations ?

— Oui. J'ai donné les mêmes explications à un autre journaliste, venu avant vous. Vous pouvez les comparer avec celles que je vous donne.

L'état des blessés

Tous trois sont originaires du Tonkin.

Ta van-But a eu la cuisse gauche traversée de part en part par des balles. Heureusement, ni le fémur ni l'artère fémorale n'ont été touchés car l'hémorragie que la section de cette artère aurait causée aurait été mortelle pour le blessé.

Ninh-Khang a eu le genou broyé par une balle. La partie inférieure du fémur et la rotule ont été fracturées et transpercées.

Nguyen-Vuc a eu l'os du bassin traversé.

Lê-Trung-Nghia

Jusqu'à quand le gouvernement tolèrera-t-il
que la Compagnie Michelin traite, sur sa plantation, ses coolies en serfs ?
(*La Tribune indochinoise*, 13 janvier 1933, p. 1, col. 3)

Les incidents sanglants survenus le mois dernier à la plantation Michelin ont soulevé l'indignation de la population française et annamite.

Qu'avaient donc pu faire de malheureux coolies pour mériter cette aveugle fusillade qui causa 3 morts et 4 blessés ? Une révolte ? Une manifestation quelconque ? Rien de tout cela. La direction de la plantation leur ayant imposé arbitrairement une réduction de salaires, ils se rendaient à Saïgon exposer leurs doléances à l'Inspecteur du Travail, qui semblait s'intéresser à leur sort. Mais leur voyage fat tragiquement interrompu par une fusillade sans merci.

Ces incidents ont été évoqués avant-hier à la réunion du Syndicat des Planteurs. Un de ses membres, M. Connes, après avoir retracé d'un ton indigné ces incidents dans leurs moindres détails, les a flétris en ces termes :

— Le sang a coulé plusieurs fois chez Michelin, jamais ailleurs. Pourquoi ?

Pourquoi a-t-il fallu installer des postes de maréchaussée près des plantations de Phuriêng, alors qu'à proximité, des groupements de coolies aussi importants dépendant de la S.I.C.A.F. n'ont jamais mis la police dans l'obligation de camper près d'eux ?

Actuellement, depuis les incidents sanglants de Dâutiêng, Michelin compte faire déménager deus milles coolies et va « importer » du Nord milles recrues fraîches ; les malheureux !

Cette permutation sera-t-elle agréée par le Gouvernement, alors que d'autres sociétés, la S.I.C.A.F. n'ont pu obtenir dans un but humanitaire le remplacement du moindre travailleur

Les membres du Syndicat, présents à la réunion, partageaient l'indignation de leur collègue et, à l'unanimité, votèrent l'exclusion de Michelin du Syndicat. Ce vote, qui constitue une première sanction morale contre cette société, qui s'est illustrée en

Cochinchine par de nombreux incidents de ce genre, a été ajourné sur la demande du Président, M^e Mathieu, en raison de l'absence du représentant de la société incriminée.

Sans doute M^e Mathieu voulait-il que le Syndicat, avant de prendre une décision aussi grave, entendit les explications du représentant de la société intéressée.

M^e Mathieu a donné, au cours de la réunion, lecture de lettres officielles dans lesquelles le gouvernement déclare qu'il ne saurait en aucun cas tolérer les faits susceptibles de provoquer des incidents semblables à celui de Dâu-Tiêng.

Le Gouvernement reconnaît lui-même que le contrat qui liait Michelin à ses coolies a été rompu alors qu'il n'était pas arrivé à son terme puisqu'au lieu de leur allouer leurs quarante sous quotidiens, leur employeur leur a signifié brusquement, *en cours de contrat*, qu'ils ne recevraient plus que trente sous par jour.

Or, il est formellement interdit de rompre un contrat de la sorte. Si le plaignant avait de bonnes raisons à faire valoir pour obtenir une réduction de salaires, son premier devoir eût été d'en informer l'Inspecteur du Travail, afin que la réduction pût être réalisée après l'accord des deux parties.

En aucun cas, un contrat en cours ne peut être rompu ni rendu inexécutable du fait du bon plaisir d'une des parties.

C'est ce qui s'est passé pourtant à Dâu-Tiêng et, fait plus grave encore, les affiches placardées dans la plantation Michelin mentionnaient expressément que *la réduction de salaires était décidée d'accord avec le Gouverneur de la Cochinchine*.

Nous espérons que le Gouvernement ne s'en tiendra pas à cette manifestation épistolaire et qu'il interviendra énergiquement pour sanctionner les responsabilités encourues dans le drame sanglant de Dâu-Tiêng et mettre un terme aux mœurs de féodal dont ont pâti et pâtissent encore de malheureux coolies sans défense. Sa carence en présence de faits aussi graves sera jugée sévèrement par l'opinion publique française et indigène et lui fera perdre la face devant les populations autochtones.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1933)

La prime accordée aux planteurs de caoutchouc a été réduite à 1 franc à partir du 1^{er} janvier. Le syndicat des planteurs considère que ce n'est là qu'une avance sur ce qui leur est dû et, dans sa séance du 11 janvier, il a demandé que la taxe à l'importation des caoutchoucs soit portée de 30 centimes à un franc. Le syndicat s'est élevé contre l'égoïsme des manufacturiers et M. Connes a sommé Michelin de démissionner du syndicat en raison des abus de pouvoir commis sur la plantation de Dau-Tieng, abus qui ont eu une sanglante issue.

Au Syndicat des planteurs caoutchouc

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 8 février 1933)

M. Guillemet s'indigne de ce que la Maison Michelin, ne faisant pas partie du Syndicat, son représentant ait pu, sans bourse délier, assister aux séances de la chambre syndicale, surprendre ainsi les discussions de cette assemblée, pour utiliser ensuite les renseignements qu'il y recueillait et desservir ainsi la cause des planteurs au profit des manufacturiers. Il faut dénoncer une telle conduite, car c'est à cette société que l'on doit pour une bonne part l'opposition que rencontrent les planteurs, dans l'aide que ces derniers attendent des Pouvoirs publics, et c'est sur eux que retombe une part du discrédit provoqué par les agissements des agents de cette firme.

M. Connes considère que si le représentant de la Maison Michelin se refuse au débat, il ne s'ensuit pas qu'il faille mettre en cause M. André Michelin. Il est tout le premier à reconnaître l'œuvre remarquable que ce dernier a réalisée. Mais il estime que M. André Michelin a été souvent desservi par ceux qui le représentent ici.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1933)

Le 8 février, le Syndicat des planteurs de caoutchouc s'est réuni à Saïgon et a tenu une séance assez mouvementée de près de deux heures. Le représentant de Michelin n'y assistait pas et M. Connes ayant proposé de le rayer du syndicat, M^e Mathieu, président, fit remarquer que seul M. André Michelin, aujourd'hui décédé, avait fait partie du syndicat. Les planteurs présents s'élevèrent contre l'action de Michelin contre les intérêts des producteurs et la façon dont il traite ses coolies.

La bataille des questions écrites à la Chambre

MINISTÈRE DES COLONIES [Paul Reynaud]

Au sujet des incidents survenus au village de Dau-Trieng [*sic : Tieng*]

(*La Tribune indochinoise*, 31 mai 1933, p. 1, col. 5)

(*Les Annales coloniales*, 7 juin 1933)

Question. — M. Monjauvis a demandé à M. le ministre des Colonies :

1° Quels sont les renseignements transmis par le gouverneur général de l'Indochine au sujet des graves incidents qui se sont déroulés au village de Dau-Trieng [*sic : Tieng*], près de Saïgon et au cours desquels trois coolies tonkinois ont été tués par les miliciens et quatre autres blessés grièvement ?

2° Quels sont les responsables ayant commandé le feu, alors que les manifestants marchaient sans armes et dans le plus grand calme ?

3° En vertu de quel privilège la compagnie Michelin se permet le droit de réduire sur simple avis les salaires et la nourriture de ses travailleurs, alors qu'il existe un contrat de travail établi en accord avec le contrôleur du travail de la région ?

4° Quel est le rôle exact joué au cours de ces événements par le caissier-payeur qui fit réunir les coolies au village n° 1 ?

5° Quelles mesures M. le ministre des Colonies et le Gouvernement comptent prendre envers les responsables de la mort de trois travailleurs et des blessés.

Réponse. — D'après les renseignements parvenus de la colonie, les Annamites travaillant sur la concession Michelin ont été prévenus le 16 décembre 1931, par le directeur de ce centre, que leur salaire et leur ration journalière seraient désormais réduits. L'accord n'ayant pu s'établir entre les employeurs et les intéressés, ces derniers, au nombre d'un millier, se formèrent en colonne, le soir même, et armés de bâtons et de coupe-coupe, décidèrent de se rendre chez le chef de la province de Thûdaumôt. Ils partirent sans que le directeur de la plantation eût averti le poste de milice indigène installé à Dau-Trieng [*sic : Tieng*], sur le chemin que devaient emprunter les coolies. Le détachement, composé de cinq gardes commandés par un adjudant indigène, avait, au nombre de ses consignes, celle d'interdire tout attroupement. La bande de coolies, invitée à se disperser, refusa d'obéir à l'injonction ; l'adjudant fit les sommations réglementaires sans plus de succès et fit alors tirer quelques cartouches en l'air. Les manifestants, s'avançant en vociférant, s'efforçaient visiblement de cerner les miliciens. Une salve fut alors tirée en l'air, les coolies paraissant décidés à désarmer les gardes,

malgré de nouveaux avertissements, l'adjudant, placé en face d'hommes qui, pour une cause inconnue de lui, s'en prenaient à la milice et la bousculaient en pleine nuit, dut, pour dégager son détachement, commander de faire jeu au sol ; quatre coolies furent tués et trois autres blessés.

L'enquête judiciaire, à la suite des constatations relatées ci-dessus, a mis hors de cause l'adjudant et ses gardes, en raison de l'attitude prise par les coolies, et étant donné l'ignorance dans laquelle les miliciens avaient été tenus de la manifestation et de ses causes, il n'a pas paru possible d'engager la responsabilité du sous-officier et de ses subordonnés. Les rapports d'enquête ne font aucune allusion à l'intervention dans l'affaire d'un employé de la société Michelin qui portât le titre de caissier-comptable. Il a été démontré, par contre, que l'administration de la plantation avait outrepassé ses droits en voulant imposer à son personnel une rémunération inférieure à celle accordée par contrat, Elle a, en outre, faussement affirmé que les diminutions avaient été décidées par le gouvernement général. Une information judiciaire a été, en conséquence, ouverte contre le directeur de la plantation. À la suite de ces douloureux événements, le gouverneur général de l'Indochine a rappelé par une circulaire très précise les instructions réglementaires qui commandent l'attitude des chefs de poste en présence de manifestations sur la voie publique.

DÉCÈS

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} juillet 1933)

Cochinchine. — La petite Jacqueline Dussol, 13 mois, fille de l'assistant à la plantation Michelin de Thuan-Loi

Michelin peut-il tuer impunément ?

Préparons l'envoi d'une délégation ouvrière en Indochine
(*L'Humanité*, 8 août 1933)

Chaque jour nous apporte de nouveaux témoignages de l'odieux régime de terreur que notre gouvernement fait régner sur l'Indochine.

De la revue *Indochine* publiée à Saïgon par des Français de la colonie, bien peu suspects de sympathie au communisme, nous extrayons les lignes suivantes :

« Dans la nuit du 17 décembre dernier, quelques centaines de coolies des plantations Michelin, mécontents d'une diminution de salaires qu'on venait de leur annoncer, se mirent en route pour aller saisir de leurs doléances les autorités provinciales. Quelques kilomètres plus loin, ce cortège était disloqué par une fusillade qui jetait à terre une dizaine de coolies (3 morts).

L'article continue, démontrant la responsabilité du directeur de la plantation Michelin qui provoqua la manifestation en voulant réduire de 10 cents (1 franc) le salaire des coolies. Puis, répondant à Sarraut, qui eut l'audace de prétendre que les miliciens qui ouvrirent le feu sur les manifestants étaient en état de légitime défense, il dément catégoriquement :

« Il est faux que les coolies aient tenté de cerner les miliciens de Dau-Tieng et que ceux-ci aient pu se croire un seul instant menacés.

Les coolies passèrent en courant devant le poste de Dau-Tieng. Ils fuyaient tandis que les *linhs* vidaient sur eux leurs chargeurs... C'est sur des fugitifs et non sur des agresseurs que fut commandé le feu.

Or, depuis le mois de décembre que s'est produit ce massacre des paisibles manifestants de Dau-Tieng et bien que le gouvernement général connaisse parfaitement les faits précis rapportés par *Indochine* et dénoncés à la tribune du Parlement par notre camarade Monjauvis, aucune sanction ne fut prise.

Les assassins des coolies peuvent vivre en paix sous le gouvernement Daladier !

Par contre, sans pitié sont frappés les travailleurs indochinois qui osent s'élever contre leur terrible exploitation. Pour eux, ce sont les fusillades, les condamnations à mort, aux travaux forcés.

Autant de scandales que cache soigneusement la grande presse d'information en France.

Mais il faut les faire connaître. Et pour cela renforcer l'action, appuyer de toutes nos forces la campagne du S.R.I. pour l'envoi d'une délégation en Indochine.

L'ASSASSINAT DE M. MORÈRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 novembre 1933)

.....
M. Garnier, directeur des plantations Michelin de Phu-Riêng, en compagnie de MM. Malcros et Marchal [des Cultures d'Extrême-Orient], revint à Nui-Bara où il laissa M^{me} Morère à la délégation en compagnie de M^{me} Garnier et, avec les linhs du poste, partit sur la piste de Bu-Lac.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du comité du 13 mars 1934
(*Saïgon Sportif*, 30 mars 1934)

Congés. — ... Planchon...

LISTE par ordre alphabétique des électeurs français de la
chambre d'agriculture de la Cochinchine pour l'année 1934
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 28 juin 1934, pp. 1229-1257)

N°	Noms et prénoms	Profession et domicile	Lieux d'exploitation
799	Planchon Marcel	Fondé de pouvoirs Michelin et Cie, administrateur-délégué Société Matières premières tropicales	Biênhoà

COCHINCHINE
SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 septembre 1934)
(*La Volonté indochinoise*, 26 septembre 1934)

Désignations. — Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse de compensation du caoutchouc :

.....

2° En qualité de représentant local de l'industrie métropolitaine de transformation du caoutchouc, M. Coin, directeur des Plantations Michelin, en remplacement de M. Planchon et durant l'absence de ce dernier.

Une inspection du Gouverneur général
(*France Indochine*, 13 octobre 1934)

Saïgon, 12 octobre

Le gouverneur général Robin, accompagné du gouverneur de la Cochinchine Pagès et de l'administrateur Monlaü, chef de la province de Biênhoà, a consacré la journée d'hier à une tournée d'inspection dans l'Est cochinchinois, où il tenait à se rendre compte de l'état actuel des plantations et de l'œuvre de pénétration en pays moi.

.....
Au retour de Nui Bara, les gouverneurs s'arrêtèrent à Thuan-Loi où les plantations Michelin offrent un autre type d'entreprise dans laquelle sont investis d'importants capitaux. Ils se sont entretenus longuement avec le directeur de ces plantations.

Le gouverneur général et sa suite rentrèrent à Saïgon à 20 heures.

Saïgon
(*La Dépêche d'Indochine*, 12 décembre 1934)
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 décembre 1934)

De retour. — Par l'*André-Lebon*, bon nombre de Cochinchinois sont revenus. Signalons le retour... de M. Planchon, directeur des plantations Michelin.

Saïgon
Les obsèques de madame Bourdy
(*La Dépêche d'Indochine*, 15 décembre 1934)

Hier matin, à 7 heures, eurent lieu les obsèques de M^{me} Bourdy, décédée le 13 décembre à la clinique Angier.

De nombreux amis, des camarades du mari, tout le personnel disponible des plantations Michelin avaient tenu à témoigner par leur présence de leur vive sympathie à M. Bourdy si cruellement atteint dans ses plus chères affections.

Nous avons également remarqué la présence de M. Planchon, directeur général du groupe des plantations Michelin, récemment revenu de congé, et celle de M^{me} Coin et de nombreuses amies de la défunte.

Puissent les nombreuses marques d'affection et de sympathie qui lui ont été témoignées en cette pénible circonstance être un adoucissement à la douleur de M. Bourdy qui voudra bien trouver ici l'expression de nos condoléances les plus émues.

DU FRONT POPULAIRE À LA LIBÉRATION (1936-1945)



Hôpital. Vue d'ensemble (Pl. 140)
(*Annuaire du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, 1931)

(*Chantecler*, 15 mars 1936, p. 6)

Planchon, directeur de la Plantation Michelin, emboutit voiture Goubeaux, directeur des services agricoles en Cochinchine, à l'angle des rues Chasseloup-Laubat et Blancsubé à Saïgon. Goubeaux tué sur le coup, Nanta, son passager, blessé, dans un état satisfaisant.

Ngo Van, *Viêt-nam (1920-1945)*, L'Insomniaque, 1995, p. 230 :
[230] Le 19 août [1936], 320 coolies de la plantation Michelin de Dâutiêng obtiennent le renvoi d'un caï bestial et un léger surplus de riz. [...] Le 10 octobre, à Dâutiêng encore, 130 saigneurs exigent le renvoi d'un deuxième caï et d'un surveillant européen qui ont blessé un coolie, mais quatre des protestataires sont mis au cachot (prison privée de Michelin) pour 5 jours. [...]
[237] Le 23 mai [1937], 1.200 coolies de [la plantation de Dâutiêng] située à 80 kilomètres de Saïgon se mettent en grève pour un salaire de 40 cents par jour, des rations de riz et d'eau en suffisance et, surtout, pour la fin des sévices corporels. Le 24, ils marchent sur Saïgon. Ils sont déjà en route quand le gouverneur Pagès les arrête avec des promesses et les fait ramener à la plantation dans des camions de la garde civile. Il y aura un commencement de réponse à leurs revendications, leurs salaires seront portés à 32 cents. Le gouverneur Pagès dénoncera au ministère la « misère sordide » où ils sont maintenus et la « mentalité de jauniers » de la direction. Rapport sans effet aucun, puisque, un mois après, le 24 juin, quand les saigneurs demanderont un salaire moins minime, il leur sera répondu par l'arrestation de leurs délégués !

320 coolies de la Plantation
Michelin de Dâutiêng

réclament un peu plus de riz

N'ayant pu obtenir satisfaction, ils se mettent en grève
(*La Tribune indochinoise*, 26 août 1936)

Il y a quelque temps, une grande effervescence régnait parmi les coolies de la Plantation Michelin de Dâutiêng.

Cette plantation s'était rendue célèbre par une grève fomentée, en 1931, par 3.000 coolies, dont 5 furent fusillés par des miliciens chargés de la répression.

Voici la genèse de cette nouvelle affaire, telle qu'elle a été rapportée par des grévistes :

Le « cai » Thong, au service de la plantation depuis quelque temps, avait l'habitude de maltraiter ses coolies, pour se faire obéir.

Mercredi, dernier, pour protester contre pareils sévices, les coolies du « village n° 1 » sollicitèrent le renvoi de Thong.

N'ayant pu obtenir satisfaction, ils restaient chez eux, le lendemain, pour faire la grève des bras croisés. D'autre part, la question du riz semblait y jouer un rôle prépondérant.

Ces humbles travailleurs reçoivent chacun une ration quotidienne de 700 grammes de riz.

La trouvant insuffisante, ils demandèrent une petite augmentation de cette ration. Mais la Direction de la Société s'y refusa, sous une foule de prétextes.

Mis au courant de la grève, M. Espinasse, adjoint au chef de la Province de Thûdaumôt, se rendit immédiatement sur les lieux, pour enquête.

Il reçut les délégués des grévistes, qui lui soumièrent respectueusement leurs desiderata.

Au cours de l'enquête, les coolies du « village n° 4 », par solidarité avec leurs camarades grévistes, cessèrent le travail, « à leur tour ».

Ils ouvrirent la marche, en direction du « village n° 1 ».

De peur de complication, M. Espinasse ordonna à la police de leur barrer le chemin.

232 grévistes furent entendus par les enquêteurs et non arrêtés, comme l'avaient déclaré plusieurs témoins.

Tous déclarèrent qu'ils ne reprendraient leur travail qu'à la condition : 1° que leur ration journalière de riz fût augmentée et 2° que le caporal Thong, cause première de leur mécontentement, fut renvoyé.

Alerté à son tour, M. l'inspecteur du Travail Striedter se rendit à Dâutiêng.

Trouvant que la grève n'offrait pas de motifs valables, il refusa de donner satisfaction aux grévistes et leur fit savoir que ceux qui persisteront à se mettre en grève seraient rapatriés dans leur pays d'origine.

La-dessus, les neuf-dixièmes des grévistes continuèrent la grève.

En dernière heure, nous apprenons que les grévistes ont repris leur travail.

Les faits de la semaine
Lundi 24 août
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 août 1936)

Les 300 coolies des plantations Michelin à Dau-Tieng se sont mis en grève, réclament le renvoi d'un caporal trop brutal et la ration journalière de riz plus abondante.

Après interventions des autorités administratives, et certaines satisfactions accordées, la grève a pris fin deux jours après.

Les faits de la semaine
Mardi 25 août
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 août 1936)

Le directeur général des Plantations Michelin, dont la Peugeot heurta brutalement en plein Saïgon la voiture Renault du gouvernement et occasionna la mort de M. Goubeaux, chef des services agricoles en Cochinchine, passe en correctionnelle. La partie civile réclame 600 mille francs de dommages et intérêts. Le Tribunal a ordonné une nouvelle expertise.

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 janvier 1937)

Au palais. Aux appels correctionnels. — L'affaire Planchon a été longuement plaidée hier matin en appel. — De nombreuses affaires étaient inscrites au rôle de la première audience de vacation des appels correctionnels. La plus importante de toutes était, sans doute aucun, celle concernant M. Planchon. Elle a été plaidée par cinq avocats, comme en première instance. Seuls les experts — et ils étaient au nombre de cinq ! — ne sont pas venus à la barre, la cour ayant en mains leurs rapports respectifs.

Ce que furent les débats. — M. le conseiller de la cour Sicé présidait, ayant à ses côtés MM. Brosius et Vergé.

M. Vidil, substitut général, occupait le ban du ministère public.

C'est le président lui-même, M Sicé, qui présente le rapport d'appel, rapport fort complet dans lequel il rappela comment s'était produit ce lamentable accident : le 12 mars 1937, vers 11 heures du matin, à l'angle des rues Chasseloup-Laubat et Blancsubé, M. Planchon, directeur des plantations de la société Michelin, conduisait lui-même une « Peugeot 402 » neuve, la C. G. 669, lorsque survint une vieille voiture, la « Renault » C. 33 9, de l'École des Mécaniciens, dans laquelle se trouvaient M. Goubeaux, chef du service de l'Agriculture de la Cochinchine, M. Nanta, chef de laboratoire du même service, et un agent technique indigène.

L'accrochage des yeux voitures se produisit d'une façon si malencontreuse que la « Renault » fit plusieurs tours sur elle même. Les occupants de cette voiture furent projetés hors de leurs sièges : M. Goubeaux devait être tué sur le coup et M. Nanta assez sérieusement blessé.

À la suite de cet accident, M. Planchon fut poursuivi pour homicide et pour blessures par imprudence

M. Lacour, ès qualité de curateur à la succession de feu M. Goubeaux, et M. Nanta, en son nom personnel, ainsi que le gouverneur de la Cochinchine, en sa qualité d'employeur de M. Goubeaux, se portèrent partie civile.

Après de long débats, au cours desquels les cinq experts désignés par le Tribunal vinrent tour à tour soutenir leur thèses respectives quant à la responsabilité de cet accident, M. Planchon s'était vu condamner à huit jours de prison ferme et à 500 fr. d'amende. Le Tribunal avait, en outre, accordé 30.000 p. de dommages et intérêts à la mère de M. Goubeaux et 20.000 p. à mademoiselle Goubeaux, tout en déclarant que la responsabilité de cet accident incombait dans la proportion de 75 % à M. Planchon et de 25 % au conducteur de la Renault, ce qui signifiait que M. Planchon aurait à payer : 11.500 p. à M^{me} Goubeaux ; 12.000 p à sa fille et 1.875 p. à M. Nanta. La Société Michelin avait été déclarée civilement responsable.

*
* *

Hier matin, en appel, M^e Pâris, plaidant le premier, demanda à la Cour de dire dans son arrêt que le chauffeur de la « Renault » de l'Administration n'avait commis aucune faute. Il réclama une piastre de dommages et intérêts au nom du Gouvernement de la Cochinchine.

*
* *

M^e Zévaco, tout comme en première instance, plaide l'irrecevabilité de celle demande.

*
* *

M^e Giacobbi représentait la société Michelin. Il tint à dire avant tout combien M. Pianchon regrettait la mort de M. Goubeaux qui était son ami. Il releva les erreurs d'expertise et regretta que les voitures n'aient pas été examinées immédiatement après l'accident. Il rappela que le moyeu de la Renault, une vieille voiture, dépassait de l'axe de la carrosserie, ce qui avait dû causer l'accident. En terminant sa plaidoirie, Il demanda à la Cour de faire un partage plus équitable des responsabilités de ce triste accident et de bien vouloir accorder toute son indulgence à M. Pianchon.

*
* *

M^e Bernard, partie civile, dans une courte et belle plaidoirie, situa d'une façon précise les fautes commises par M. Pianchon qui n'avait pas le priorité de passage et qui roulait à une vitesse excessive. Le tribunal a voulu s'entourer de toutes les garanties possibles : il a nommé de nombreux experts : tous ont été unanimes à déclarer que si M. Pianchon avait marché à une vitesse modérée, l'accident aurait certainement pu être évité.

Son client, M. Nanta, a présenté une demande de dommages et intérêts des plus modérées : 2 000 p.

La famille Goubeaux — une pauvre vieille maman, privée du soutien moral et matériel de son fils unique et une jeune fille infirme — a demandé 50.000 p., ce qui n'est pas non plus excessif. L'avocat de la partie civile fait confiance à la Cour pour l'attribution équitable de ces dommages et intérêts. M^e Bernard lui-même demande l'indulgence de la Cour pour M. Pianchon contre qui il ne réclame pas une peine d'emprisonnement, bien au contraire, mais à qui il demande seulement le paiement d'une large indemnité.

*
* *

M. le bâtonnier Béziat clôtura le série de ces ces brillantes plaidoiries en présentant d'une façon remarquable la défense de M. Pianchon qui a su prendre toutes ses responsabilités mais qui n'entend pas qu'on lui impute celle des autres.

*
* *

Le représentant de ministère public, M. Vidil, parlant le dernier, déclare que la responsabilité de M. Planchon était formellement engagée et que ce dernier avait commis trois fautes lourdes alors qu'il n'avait pas été prouvé que le chauffeur de la Renault ait commis la moindre faute. Il demande la confirmation de la peine prononcée par le premier juge qui, à son avis, n'était point exagérée.

*
* *

Avant de clôturer les débats, le président Sicé pose quelques questions à M. Planchon. Celui-ci, visiblement ému, tient à dire à la Cour le chagrin qu'il a éprouvé à la suite de la mort de M. Goubeaux qui était son ami. Il ne s'en est pas encore consolé. Il répond ensuite aux questions du président et déclare qu'il n'a pas vu venir la Renault de l'Administration. Il a freiné, mais c'était trop tard...

*
* *

Le président Sicé annonce que l'affaire est mise en délibéré. L'arrêt sera rendu à quinzaine : le 19 janvier 1937.

À la Cour d'appel de Saïgon
L'accident d'automobile Planchon
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 23 janvier 1937)

La Cour d'appel a rendu son jugement dans ce grave accident survenu près la cathédrale de Saïgon entre la voiture que conduisait M. Planchon, directeur des Plantations Michelin, et la voiture de l'Administration où se trouvaient M. Goubeaux, chef des services agricoles de la Cochinchine, qui trouva la mort, et M. Nanta, son adjoint, qui fut grièvement blessé.

La Cour a confirmé sur tous les points le jugement du tribunal de première instance condamnant M. Planchon à 8 jours de prison ferme, 500 francs d'amende et 2 ans de retrait de permis de conduire et au paiement d'une indemnité de 32.000 \$ à M^{me} V^{ve} Goubeaux, de 12.000 \$ à M^{lle} Goubeaux et de 1.875 \$ à M. Nanta.

Le gouvernement de la Cochinchine reste débouté de sa demande de 1 piastre de dommages et intérêts.

La Société Michelin est déclarée civilement responsable.

1.500 COOLIES MANIFESTENT SUR LA PLANTATION MICHELIN À DAU-TIENG

Grâce à l'intervention personnelle de M. Pagès, une marche sur Saïgon est évitée
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 mai 1937)

Hier, tout au début de l'après-midi, le bruit circulait en ville qu'une manifestation importante s'était produite sur la plantation Michelin de Dâu-Tiêng.

À 17 heures, il nous fut répondu au gouvernement général que M. Pagès, gouverneur de la Cochinchine, était parti pour Dâu-Tiêng, accompagné de son chef de cabinet, M. Schneyder.

Nous sûmes plus tard que M. Pagès, en apprenant qu'un groupe de 1.200 à 1.500 coolies des plantations Michelin avait décidé de marcher sur Saïgon, avait décidé de se rendre à leur rencontre pour leur faire entendre raison et les persuader de se disperser d'abord et de rentrer ensuite paisiblement chez eux.

En même temps, la brigade d'élite de Giadinh, pour parer à toute éventualité, envoyait un fort contingent de miliciens à Dâu-tiêng.

La grève les bras croisés

Nous avons voulu nous renseigner d'une façon précise sur les événements de Dâu-tiêng qui fut, jadis, le théâtre d'événements sanglants.

Il semble aujourd'hui que les coolies, par trop naïfs, se sont laissés monter la tête et qu'ils ont ensuite écouté quelques meneurs.

Les Saïgonnais savent que les coolies des plantations Michelin sont fort bien traités et bénéficient de nombreux avantages qu'ils n'ont pas sur certaines autres plantations.

Un assistant de cette plantation nous a déclaré que les grévistes, qui réclament une augmentation de salaire, venaient d'être augmentés tout au début du mois.

La plupart des coolies touchaient 27 cents par jour, quelques-uns 30. La direction leur accorde, à compter du 1^{er} mai : trente-deux cents.

Avant-hier, dimanche, c'était le jour de paye : on réglait les avances. Ceux qui, recevaient habituellement deux piastres, en touchèrent trois.

Tandis que les uns et les autres rentraient chez eux paisiblement, leur argent en poche, on vit circuler, venant, dit-on, du village « 14 », un groupe d'une dizaine d'individus qui disait partout : « Ce n'est pas 30 cents que vous devez toucher aujourd'hui, mais 40. »

Les meneurs de ce mouvement firent tant et si bien que plus de 1.500 coolies venus des 22 villages des plantations de Dâu-tiêng se dirigèrent vers la maison du directeur de la plantation, M. Velle.

Et la grève des bras croisés commença.

Dimanche, à minuit, le directeur de la plantation, qui avait demandé vingt fois à ses coolies de regagner leurs villages respectifs, leur promettant d'examiner leurs doléances, se décida à prévenir les autorités.

Les coolies refusent de rentrer chez eux

Les 1.500 coolies de la plantation Michelin s'étant installés aux alentours de la maison du directeur, avaient décidé de ne point partir avant d'avoir obtenu satisfaction.

Que désiraient-ils ? D'abord 40 cents par jour, ensuite une ration de riz plus abondante et d'autres avantages matériels.

Dans la nuit, les autorités administratives arrivèrent sur place l'Administrateur de la province de Tayninh, M. Vilmont, remplaçant M. Bonnemain, parti pour Dalat (pour participer aux travaux dont nous parlons plus loin), le délégué administratif de Thûdaumôt, le commandant de gendarmerie Fribourg-Eynard et le capitaine Noblot à la tête d'une trentaine de miliciens, ainsi que le contrôleur du travail, M. d'Hugues.

C'est en vain que l'on s'adressa aux coolies pour leur faire entendre raison : tous restèrent figés où ils se trouvaient : c'était la grève des bras croisés.

Les coolies ne devant pas travailler le lundi, cette grève n'avait qu'une importance très relative.

La marche sur Saïgon

Après avoir parlementé vainement, plusieurs personnes, voyant que cette manifestation était toute pacifique, décidèrent de regagner leur home.

Le commandant de la gendarmerie, laissant sur place le capitaine Noblot, partit pour Saïgon vers 9 h. 1/2.

Mais il n'était pas arrivé à Saïgon depuis une heure qu'il apprenait que presque tous les coolies de la plantation Michelin avaient entrepris une « marche sur Saïgon. »

Douze cents coolies avaient quitté le village de Dâu-tiêng dans l'intention de se rendre à Saïgon pour faire entendre leurs doléances.

Le Gouverneur Pages va à leur rencontre

Le gouverneur de la Cochinchine, sans perdre un instant, décida, pour éviter les incidents toujours possibles, d'aller à leur rencontre. Il partit vers 13 h. 30, accompagné de son chef de cabinet, M. Schneyder.

Le commandant Fribourg-Eynard, pour parer à toute manifestation de la part des coolies, avait envoyé au devant d'eux une centaine de miliciens de la garde d'élite de Giadinh.

... Et parvient à leur faire entendre raison

M. Pagès rencontra, vers 15 heures, la longue file des grévistes en marche qui étaient déjà à 7 ou 8 km de Dâu-tiêng. Il parvint à leur faire entendre raison et les manifestants, satisfaits d'avoir vu le gouverneur de la Cochinchine, prirent la sage décision de regagner leurs villages.

Une trentaine de meneurs sous les verrous

Avant de quitter notre ville, M. Pagès avait eu un entretien avec M. le procureur général Walrand et il avait été décidé qu'un représentant du Parquet général l'accompagnerait à Dâu-tiêng.

M. Walrand délégua ses pouvoirs au juge d'instruction du ressort de Biênhoà, qui, sur place, fit arrêter une trentaine de coolies, lesquels, selon toute vraisemblance, étaient les meneurs de l'affaire.

Ces individus furent ramenés les uns à Thûdaumôt, les autres à Biênhoà, par les soins du capitaine Noblot et de la Sûreté.

Le contrôleur du travail enquête à Dâu-tiêng

Selon la promesse faite aux coolies, le contrôleur du travail de Honquan. M. d'Hugues, s'est rendu à Dâu-tiêng, où il fera une enquête approfondie sur les revendications présentées par les coolies des plantations Michelin pour voir si celles-ci sont justifiées ou non.

Toujours dans le but de parer à toute éventualité et par simple mesure préventive, une centaine de miliciens ont été laissés sur place.

Nous saurons aujourd'hui si les coolies ont repris le travail.

CABINET DU GOUVERNEUR

n° 710-c

Objet : Incident sur la plantations Michelin à Dâu-tiêng (province de Thûdaumôt).

Saïgon, le 27 mai 1937,

CONFIDENTIEL

LE GOUVERNEUR DE LA COCHINCHINE, officier de la Légion d'honneur,
à Monsieur le GOUVERNEUR GENERAL de l'Indochine

(Cabinet-inspection Générale du Travail. Direction des Affaires politiques)

[...] « Depuis lors, il ne s'est pas passé un trimestre, sans que l'Autorité provinciale ou l'Inspection du Travail n'aient eu à intervenir entre la Société et les coolies qui, sans jamais se plaindre d'une manière précise contre leurs employeurs, ont toujours articulé cependant le grief contre eux d'être durs et inhumains. Les rapports ci-joints vous

donneront par le menu les détails des incidents des dernières semaines et peut-être viendra-t-il à votre esprit de penser qu'ils auraient pu être considérées comme prémonitoires et éveiller davantage l'attention de l'Autorité locale. Mais, je n'ai pas besoin de vous en donner l'assurance, celle-ci n'a pas été surprise par les événements. Il faut avoir le courage de le dire, il existe malheureusement sur les plantations Michelin un esprit « planteur » absolument lamentable et cette Société, dont le nom honore l'industrie française, n'envoie en Indochine à la tête de ses plantations que des hommes sans expérience du pays et ne recrute que des assistants sans valeur. **À côté d'un hôpital magnifique et d'installations industrielles remarquables, la Société a complètement négligé de procéder à des installations procurant un minimum de bien-être aux coolies. Elle a été la dernière à transformer les campements collectifs d'habitation de la main-d'œuvre en petites maisons individuelles, mais celles-ci ont été faites avec une économie sordide.**

La morgue et l'esprit féodal de deux directeurs successifs de la plantation ont contribué, d'autre part, à faire de la Plantation Michelin une exploitation en vase clos, ignorante de la vie réelle des Annamites, sous l'autorité des assistants français condescendants, lointains et sans antennes. Je n'entends pas dire par là que des sévices ou des brutalités aient été exercées contre les coolies d'une manière épidémique ou endémique. Non. Mais je veux signifier ainsi que, de tout temps, les coolies de Dâutiêng m'ont apparu être traités comme des prisonniers, comme de pauvres loques que les assistants accablaient de leurs mépris et de leurs injures à défaut de coups.

Bien entendu, des observations avaient été faites aux directeurs précités par l'Inspecteur du travail ou par moi-même, mais ils n'en avaient cure, prétendant par une attitude orgueilleuse et incompréhensive des intérêts profonds qu'ils représentaient, maintenir un État dans l'État, sauf à crier périodiquement au Fou et au gendarme quand le besoin s'en ferait sentir. [...]

(source : Archives Nationales du Viêt-Nam)

COCHINCHINE

Grève à la plantation Michelin
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 mai 1937)

Les coolies des plantations Michelin de Dau-Tieng se sont mis en grève dimanche.

Ces coolies, qui avaient cependant été augmentés à deux reprises depuis un mois, ont été travaillés par quelques meneurs. Environ 1.500 d'entre eux appartenant à une vingtaine de villages se rendirent à la maison du directeur et, malgré toutes les promesses d'examen de leurs revendications, refusèrent de s'éloigner, faisant la grève des bras croisés.

Les autorités, alertées, se rendirent sur place avec un peloton de miliciens, mais ils n'obtinrent rien, l'entêtement des grévistes étant systématique.

Puis les grévistes décidèrent de faire une marche sur Saïgon, marche pacifique, il faut le noter.

Le Gouverneur de la Cochinchine, à l'effet d'éviter des incidents en cours de route, décida d'aller au devant des manifestants, accompagné par M. Schneyder.

Il rencontra la longue colonne dans l'après-midi du lundi à une dizaine de kilomètres des Plantations Michelin.

Le Gouverneur s'enquit de leurs désirs, les raisonna avec sa bienveillante fermeté habituelle et réussit rapidement à les convaincre de reprendre le chemin de leurs villages.

Ils se retirèrent donc sans opposer de difficultés et reprirent le travail.

Espérons qu'ils se rendront compte qu'il n'est pas raisonnable de solliciter des augmentations à jet continu.

Ajoutons que les coolies de ces plantations reçoivent des salaires bien supérieurs à la plupart de ceux, originaires de Cochinchine, employés sur les plantations moyennes.

Nous félicitons M. Pagès de son heureuse intervention.

En quelques mots

(*La Tribune indochinoise*, 12 juillet 1937, p. 2, col. 2)

Vendredi matin, le caporal Chi surveillait la marche d'un laminoir de la plantation de Dâu-tiêng. Sa main, par suite d'un faux mouvement, fut prise dans l'engrenage.

Transporté d'urgence à Lalung-Bonnaire, cet ouvrier a dû subir l'amputation de sa main.

LISTE par ordre alphabétique des électeurs français de la
[chambre d'agriculture de la Cochinchine](#) pour l'année 1937 [sic]
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 3 mars 1938, pp. 729-751)

Nº	Noms et prénoms	Profession et domicile	Lieux d'exploitation
588	Planchon M.	Fondé de pouvoirs Michelin et Cie à Dautieng Thudaumot	Biênhoà

1938 : VENTE DE BÊNCO À LA [SIPH](#)

Arnaud de Vogüé,

Ainsi vint au monde... la S.I.P.H. (1905-1939)

Amicale des anciens planteurs d'hévéas 28480 Vichères, 1993, 416 p.

[347] À peu près en même temps que nous nous trouvions ainsi engagés dans cette négociation, Michelin nous fit savoir un jour qu'il ne désirait pas conserver la propriété d'une petite plantation comportant à peu près 80 hectares de vieux hévéas homologués sur une superficie totale de quelque 120 hectares. Cette exploitation, du nom de Benco, était située sur la rive droite de la rivière de Saïgon, à une trentaine de kilomètres au sud de Bèn-Cui. Il s'agissait cette fois, heureusement, de terre grise.

L'affaire pouvait être séduisante pour nous à plusieurs titres. Certes, le vendeur Michelin, n'appartenait pas à la catégorie des « planteurs du dimanche », il s'en fallait même de beaucoup. Il avait fait l'acquisition de Benco, une douzaine d'années auparavant pour y entreprendre divers essais et expériences avant l'entrée en production de Dau-tieng et Phu-rieng, dont il venait de commencer la mise en valeur sur une vaste échelle. En 1938, cette petite plantation — à vrai dire tout à fait minuscule à l'échelle des 7.000 ou 8.000 hectares de Dau-tieng — n'offrait plus aucun intérêt pour lui.

En revanche, pour la S.I.P.H., son entrée en possession de Benco lui permettrait de prendre pied dans l'extrémité nord de toute cette zone où s'étaient créées, au fil du temps, quantité de petites « plantations du dimanche » parmi lesquelles nous étions en droit d'espérer pouvoir faire ultérieurement d'autres acquisitions intéressantes. Cependant, nous continuerions d'exploiter, mais à notre profit, les 80 hectares de vieux hévéas avec l'installation rudimentaire d'usinage laissée par Michelin, tout en prévoyant de les faire passer assez rapidement à la saignée intensive pour abattage ultérieur des arbres existants, âgés d'une vingtaine d'années selon leur apparence, en vue de les remplacer par des sujets greffés.

En quelques mots

(*La Tribune indochinoise*, 5 septembre 1938, p. 2, col. 2)

Un tâcheron de la plantation Dâu-tiêng, après avoir fini son travail, regagna sa maison par un petit sentier.

Alors qu'il pédalait à une bonne allure, deux malfaiteurs surgirent des buissons et l'arrêtèrent.

N'ayant trouvé aucun argent sur le tâcheron, les agresseurs lui enlevèrent le vélo et le blessèrent grièvement.

La victime a été transportée à l'hôpital indigène de Cholon.

Les bandits sont encore en fuite.

Naissance

(*La Dépêche d'Indochine*, 21 juin 1939)

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juin 1939)

Nous apprenons avec plaisir la naissance de Marc Daniel [Saïgon, 20 juin 1939-Boulogne-Billancourt, 26 janvier 2012], fils de M. Planchon, industriel ⁶, et M^{me} Planchon, professeur de culture physique du [Studio Marianne](#), survenue le 20 juin.

Aux heureux parents, *La Dépêche* adresse ses sincères félicitations et ses meilleurs vœux de bonne santé au bébé.

Naissances

(*L'Écho annamite*, 8 novembre 1939)

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 novembre 1939, p. 5)

Nous apprenons avec joie la naissances de :

Jean Maurice Hans, fils de M^{me} et M. Ortoli [*sic* : Oberli], directeur de la plantation d'hévéas de Dâu Tiêng, province de Thudâumôt.

Nos compliments aux parents.

Nos vœux au bébé.

Saïgon

⁶ Marcel Planchon s'était lancé dans l'embouteillage de jus d'ananas à l'enseigne Vitacur.

L'activité du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 22 mai 1940)

Le général d'armée Catroux, gouverneur général de l'Indochine, a reçu, le 18 mai, ...
M. Oberli, administrateur délégué des Plantations Michelin...

COCHINCHINE
SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1941)

Les audiences du Gouverneur général Saigon, 17 janvier (Arip). — L'Amiral Decoux a
reçu le 17 janvier ... M. Oberli, directeur des Plantations Michelin...

Économie dirigée
par A. B. [Breton]
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 24 mai 1942)

[...] Des contrats ont été signés par le « Groupe Pneus » avec deux importantes
maisons japonaises pour des fournitures de pneus et chambres à air, nécessaires à
l'Indochine pour le 2^e semestre 1942, livraison en juin, arrivée en juillet, si les navires
transporteurs ne font pas défaut.

La distribution en sera faite par le « Groupe » par ordre d'inscription en tenant
compte d'abord des besoins administratifs et militaires puis aux camions, autos de
transport, docteurs, etc. Il est donc recommandé de se faire inscrire à la subdivision-sud
du Service des Mines en indiquant le nom du fournisseur habituel, détaillant ou
garagiste, qui sera avisé de la répartition.

Nous devons à l'obligeance de M. R. Lemale, l'actif et compétent directeur de la Sté
Michelin, la plupart des renseignements techniques ci-dessus. Nous l'en remercions bien
vivement et aussi pour l'activité qu'avec le concours des ingénieurs des Mines, il a mise
au service des usagers de l'automobile dont les intérêts ont été sérieusement protégés.

DÉCÈS
(*L'Écho annamite*, 24 juin 1942)

M. André Jacques Schaeller, ingénieur chimiste des plantations Michelin, âgé de 36
ans, mort à Dalat le 23 juin.

LANCEMENT DE LA PRODUCTION DE PNEUS À DAU- TIENG

En Indochine
Tournée de M. le gouverneur de la Cochinchine
(*L'Écho annamite*, 2 novembre 1943)

Saïgon, le 23 octobre 1943. — Le gouverneur de la Cochinchine [Hoeffel] a effectué, le 22 octobre, une tournée dans les provinces de Thûdaumôt et de Tayninh. [...] Le gouverneur a atteint, à la fin de la matinée, la plantation de Dau-tieng où il a été reçu par M. Oberli, directeur général de la Société Michelin en Indochine.

Il s'est fait montrer les ateliers de fabrication des pneus « tourisme » dont certains ont déjà roulé plus de 6.000 km et qui seront suivis très prochainement de pneus « poids lourds » après une mise au point particulièrement délicate. Le chef de l'Administration locale a remercié M. Oberli de ses intéressantes explications et a gagné ensuite Tayninh où il a déjeuné à l'inspection. [...]

Suite :

[Michelin \(1945-1971\)](#) : de la reconquête à l'abandon.